

L'ÉCOLE AUJOURD'HUI
Enjeux éducatifs, problématiques, perspectives

Synthèse de lectures

Dossier préparé par

Florent Durel
Directeur adjoint
Attaché de coopération pour le français

Constance Cazenave
Secrétariat
Service de la coopération pour le français

Marion Trégouët
Secrétariat
Service de la coopération pour le français

Introduction : L'école aujourd'hui	3
1. Fonctionnement du système éducatif	6
1.1 La place de l'élève à l'école	6
Liberté d'expression	
La formation des citoyens	
Apprentissage des fondamentaux	
1.2 L'organisation pratique	7
Découpage en cycles	
L'organisation de la scolarité	
La formation des professeurs	
1.3 Préparation à la vie professionnelle	9
Formation générale, technologique ou professionnelle	
Formation en alternance	
Sortie de l'enseignement	
2. Regards de la société sur l'école	12
2.1 Egalité des chances et échec scolaire	12
Un système trop élitiste	
Les zones d'éducation prioritaire (ZEP)	
Dévalorisation de l'enseignement professionnel	
Le boom du soutien scolaire privé	
2.2 Une mort programmée de l'école ?	15
La dévalorisation du savoir ?	
Violence et crise de l'autorité : la question de la vie scolaire	
3. Quelle école pour demain?	19
3.1 Faire aimer l'école	19
L'école autrement	
L'importance des acteurs « secondaires »	
3.2 La loi pour l'avenir de l'école (avril 2005)	24
Les grandes priorités pour élever le niveau de formation	
Trois axes de modernisation de l'Éducation nationale	
3.3 Les chantiers en cours (2007 ...)	28
L'assouplissement de la carte scolaire	
L'accompagnement éducatif renforcé	
La réforme de l'Université	
Conclusion	30
Notices bibliographiques	31
Tables des annexes	34

Introduction : L'école aujourd'hui

Depuis quelques années, on assiste en France à une véritable prolifération d'ouvrages sur l'école. Institution centrale de notre République, elle a toujours été au cœur de débats passionnés et il semble y avoir ces derniers temps comme un nouvel engouement autour des questions éducatives. En effet, le système éducatif a traversé une période de mutations. Alors, où en est l'école aujourd'hui, entre rupture et continuité ? Il convient tout d'abord de souligner que l'école garde une place très importante en France tant d'un point de vue objectif, en nombre de personnes concernées et en terme de budget, que d'un point de vue plus subjectif qui se rapporte au domaine de l'affectif. Mais, les changements qui l'ont affectée, et en particulier l'allongement et la massification des études, ont bouleversé bien des points de repères. Les enjeux sont nombreux autour de l'avenir de l'école et les questions que ces changements suscitent nous montrent à quel point l'école est importante dans notre société. Face à de telles mutations donc, les publications sur l'école ont été toujours plus abondantes. Tous prennent part au débat : professeurs bien sûr, mais aussi psychologues, journalistes ou toute personne voulant donner son opinion sur ce sujet. Cette richesse éditoriale est bon signe : l'avenir de l'école ne laisse personne indifférent. Ce qui semble cependant ressortir de ces débats concernant l'école, c'est qu'un malaise s'est installé. Un malaise qui a vraiment sauté aux yeux lors des émeutes des banlieues en novembre 2005 et des révoltes anti-CPE¹. L'école s'est à ce moment retrouvée sur le banc des accusés. Principale reproche : elle fabriquerait des crétins et des chômeurs !

Quoi qu'il en soit, l'école continue d'occuper une place de choix dans la société française et de nombreux chiffres sont là pour l'attester. Il y a en France 15 millions d'élèves et d'étudiants, c'est donc un quart de la population qui est directement concernée par l'école et ses évolutions. A cela on peut ajouter les enseignants et le personnel administratif qui eux aussi sont directement concernés. En terme de ressources financières, la France est un des pays qui fournit le plus gros effort pour l'éducation. L'éducation est de manière générale le premier poste de dépense de l'Etat. En 2003, le PIB de la France est de 1500 milliards d'euros ; 100 milliards de cette somme sont consacrés aux dépenses d'éducation (soit 7,1% du PIB.) De plus, le budget de l'éducation nationale est sans cesse en hausse, une hausse inférieure cependant à celle de la richesse nationale alors que d'autre part le nombre d'élèves diminue. L'effort financier fourni pour l'éducation en France est donc important, mais cela ne fait pourtant pas du système scolaire français un système qui fonctionne de manière satisfaisante.

Cette contradiction suscite de nombreuses questions. C'est l'idée de gâchis qui revient assez régulièrement dans l'opinion et notamment celle d'un gâchis humain. Ainsi, la Cour

¹ CPE = Contrat première embauche.

des Comptes estime à 32 000 le nombre de professeurs qui n'enseignent pas. Dans le primaire et le secondaire, le nombre d'enseignements a augmenté de 12% en 25 ans alors que dans le même temps le nombre d'élèves a diminué de 5%, ce qui a conduit à une nette amélioration du taux d'encadrement (le nombre d'élèves par enseignants) sans que cela se soit traduit par une amélioration des performances scolaires. Mais c'est aussi l'idée d'un gâchis des moyens qui est évoquée. En effet, si la France se classe au deuxième rang pour les dépenses moyennes annuelles par élève, elle est en revanche au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE pour ses performances éducatives.

Mais l'école en France ce n'est pas qu'une histoire de chiffres, c'est aussi une histoire d'attachement. L'éducation nationale est un service public auquel les Français sont très attachés ; pour les Français, leur système éducatif français est un peu un symbole national comme peuvent l'être la Tour Eiffel, le TGV... un trait d'identification nationale ! Mais aujourd'hui, c'est un regard majoritairement critique que la population porte sur son école, un regard plein d'attentes aussi. Il convient cependant de distinguer à ce sujet les différents niveaux d'enseignement. En effet, les critiques se concentrent principalement sur le collège, le lycée et l'université et moins sur la maternelle ou le primaire qui rassemblent beaucoup plus d'opinions positives. Un sondage TNS SOFRES du mois de septembre 2005 a révélé que, si 46% des Français trouvent que l'école fonctionne bien, ils sont 51% à considérer l'inverse, alors qu'ils n'étaient que 42% en 2002. Dans ce même sondage, on peut constater que pour 64% des Français interrogés, la mission prioritaire de l'école est d'apporter un minimum de connaissances et une bonne culture générale. Pour 53% d'entre eux, préparer à la vie active est l'autre priorité.

Mais l'école ne semble plus être en mesure aujourd'hui de répondre aux attentes du public. Elle traverse actuellement une crise, elle n'est plus en adéquation avec son milieu social. Les évolutions auxquelles elle a dû faire face l'ont ébranlée. Ainsi, le mouvement de démocratisation des dernières décennies a soulevé des difficultés nouvelles pour l'école. Depuis 1967, la scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans. Cependant, la totalité des enfants de 3 à 5 ans sont également scolarisés dans des écoles maternelles. C'est aussi dans les années 1960 que l'on a vu une forte progression du supérieur, qui rassemble aujourd'hui 2,2 millions d'étudiants. On estime aujourd'hui à 18/19 ans l'espérance de vie scolaire pour un enfant qui rentre à l'école maternelle, un chiffre constant depuis quelques années. La démocratisation de l'enseignement est du point de vue quantitatif une réussite. Mais avec la démocratisation, les problèmes sociaux sont entrés dans l'école. Et aujourd'hui, ce qui menace l'école, c'est le fossé entre les principes qu'elle défend et la réalité. La démocratisation de l'enseignement et l'allongement de la durée des études ont eu pour conséquences la dévalorisation des filières courtes et le développement de nouvelles formes d'inégalités. L'école se retrouve au cœur d'un véritable paradoxe car l'école est à la fois le seul lieu possible de lutte contre les inégalités et le lieu de reproduction des

inégalités. L'école doit à la fois être unique pour assurer l'égalité des chances et en même temps répondre à des attentes spécifiques car chaque élève est différent.

Le problème de l'échec scolaire par exemple est en fait le problème des classes défavorisées car l'échec scolaire est massivement l'échec des classes défavorisées. Le rapport 2003 du Haut Conseil de l'évaluation de l'école le souligne : « Le système scolaire français non seulement ne corrige pas les inégalités sociales, mais les amplifie ». De nombreux auteurs dénoncent aujourd'hui une école à deux vitesses et ne parlent plus de l'école au singulier. Il n'y a pas une mais des écoles en France dont les situations sont très éloignées. Inégalités, échec scolaire mais aussi violence et crise de l'autorité. Les conditions d'enseignement sont de plus en plus difficiles et désormais si l'on parle des écoles dans les journaux, c'est souvent pour y signaler un épisode de violence. L'école n'est plus un sanctuaire préservé des maux de la société. Cette rébellion contre l'institution scolaire, contre l'autorité du professeur provient notamment du fait que l'école a perdu sa crédibilité. L'école n'est plus capable aujourd'hui de garantir un avenir, elle n'est donc plus respectée.

Un sursaut semble aujourd'hui nécessaire. Il faut faire aimer l'école, la rendre efficace et attractive, lutter contre l'échec scolaire et les inégalités. Mais il ne faut pas oublier que l'école reste un service public et que par conséquent ce qui peut sembler comme peu rentable d'un point de vue comptable ne l'est pas forcément d'un point de vue sociétal. De nombreux enjeux se retrouvent imbriqués dans ces débats sur l'école. Ce dossier tentera donc de présenter, d'éclairer sur certains aspects de l'école d'aujourd'hui. Ainsi, le fonctionnement du système éducatif, ses critiques et également les propositions de réformes y seront abordés.

1. Le fonctionnement du système éducatif

Il ne s'agit pas ici d'apporter une description complète et détaillée du système éducatif français, mais plutôt de mettre en avant certains aspects de celui-ci, d'apporter un éclairage sur certaines particularités. Ainsi, nous nous intéresserons tout d'abord à la place de l'élève à l'école puis à l'organisation de cette école et, enfin, nous verrons comment l'école prépare à la vie professionnelle, l'un de ces objectifs majeurs.

1.1 La place de l'élève à l'école

L'école et l'élève sont intimement liés. L'école n'aurait pas de sens sans élèves et l'élève n'existerait pas sans l'école. L'école prépare l'élève à ne plus être élève, à devenir un adulte à part entière. Pour cela, l'école garantit la liberté d'expression de l'élève, sa formation en tant que citoyen et l'apprentissage des fondamentaux qui vont lui permettre de s'émanciper.

- La liberté d'expression

« [...] L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout moyen du choix de l'enfant. » ²

Ces quelques lignes sont extraites de l'article 13 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 adoptée sous l'égide de l'O.N.U. Cette liberté d'expression est un fondement du système éducatif français et est réaffirmé dans la loi d'orientation de 1989 qui place l'élève au centre du système éducatif, dans le but de faciliter l'apprentissage et d'améliorer les résultats scolaires. Le savoir reste évidemment un élément central, mais désormais, l'enfant est considéré au-delà de l'élève comme un citoyen en construction : « Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. » (Article premier, alinéa 2).

- La formation des citoyens

L'école qui reconnaît dans l'élève un adulte en devenir, se donne pour mission de former des citoyens. Cet objectif intègre deux dimensions complémentaires :

- le respect des lois générales et des règles internes de fonctionnement ;
- le droit à la parole dans ses différents aspects.

Cette mission ainsi clairement affirmée recoupe étroitement les idées d'éducation nouvelle. En effet, la reconnaissance de la parole est un élément fondamental pour permettre à

² Convention internationale des droits de l'enfant, article 13 – 20 novembre 1989 adoptée sous l'égide de l'O.N.U.

l'enfant et au jeune d'exister, d'être reconnu par l'adulte et ses camarades dans sa singularité, de se construire en tant qu'être humain. La parole participe à la construction d'une identité sociale, première étape d'une citoyenneté responsable. L'éducation nouvelle encourage toutes les occasions d'expression de la parole de l'enfant, du jeune, elle met en place une gestion de la parole comme organe d'expression, de régulation et d'échanges sur le fonctionnement collectif.

- L'apprentissage des fondamentaux

L'école a aussi pour mission de transmettre à l'élève les savoirs et les compétences essentielles qui lui permettront de réussir. Et, sans que la place centrale de l'élève dans le système éducatif soit directement remise en cause, on observe ces dernières années une tendance au recentrage sur les savoirs. Les « fondamentaux » (lire, écrire, compter) sont évidemment l'objectif principal de l'école, et cela au détriment parfois d'activités moins « classiques » comme le sport, la musique ou les arts plastiques.

1.2 L'organisation pratique

Comme toute institution, l'école a une organisation qui lui est propre. L'une des particularités du système est son découpage en cycles d'apprentissage. Mais école maternelle, élémentaire, collège et lycée sont aussi des éléments spécifiques au système français que nous examinerons. Enfin, nous ne pouvons terminer sans traiter la question de la formation des professeurs.

- Le découpage en cycles

Le système éducatif français est découpé en cycles d'une ou plusieurs années. Les compétences acquises tout au long d'un cycle ne sont demandées qu'à la fin de ce cycle et non pas à la fin de chaque année. Dans le premier degré, le cycle 1 correspond aux petite et moyenne sections de maternelle, c'est le cycle des apprentissages premiers. La grande section de maternelle est partagée entre les cycles 1 et 2. Cette division permet de prendre en compte les différences importantes de maturité entre les élèves de cet âge-là. Le cycle 2, le cycle d'apprentissage des fondamentaux, comprend le CP et le CE1. Le cycle 3, appelé cycle d'approfondissement, se compose du CE2, du CM1 et du CM2.

Au collège, la scolarité est également organisée en 3 cycles : la 6^e pour le premier, le cycle d'adaptation, la 5^e et la 4^e pour le deuxième appelé « cycle central » et la 3^e pour le dernier, le « cycle d'orientation ».

En principe, on évite de faire redoubler un élève au sein d'un cycle, on cherche plutôt à le maintenir une année de plus en fin de cycle si les compétences de ce cycle ne sont pas acquises.³

- L'organisation de la scolarité

L'école maternelle accueille les enfants de 3 ans à 6 ans et parfois même à partir de 2 ans. L'école maternelle n'est pas un jardin d'enfant, c'est une école au plein sens du terme et qui a pour vocation d'éduquer et de socialiser les enfants en bas-âge. L'enseignement dispensé s'appuie beaucoup sur le jeu et se concentre sur la maîtrise du langage oral. Si l'école maternelle est facultative près de 100% des enfants de 3 ans y sont pourtant scolarisés car elle est perçue par les familles comme favorable à l'épanouissement de l'enfant et comme une étape essentielle dans l'adaptation et la réussite scolaire. L'école maternelle est également un outil dans le dépistage précoce des difficultés sensorielles, motrice ou intellectuelles. Cependant, la scolarité des tout-petits (notamment à partir de deux ans) qui a été proposée dans les milieux défavorisés afin de promouvoir l'égalité des chances à l'école fait débat. Certains psychologues remettent en cause le bien fondé d'une scolarisation aussi précoce soulignant les contraintes trop importantes et non adaptées à de si jeunes enfants.

L'école élémentaire est quant à elle obligatoire et scolarise les enfants à partir de 6 ans. L'école élémentaire vise à l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, s'exprimer ainsi qu'à l'apprentissage de quelques notions historiques, scientifiques, culturelles et à la pratique de l'éducation physique et sportive (EPS).

Le collège accueille les jeunes de 11 à 15 ans. Le diplôme national du brevet composé de trois épreuves écrites et des notes du contrôle continu valide la formation acquise à l'issue du collège. Depuis 2006, des mentions sont accordées pour les notes égales ou supérieures à 12, 14 et 16. Le collège est souvent considéré comme le maillon faible du système scolaire. Le collège dit « collège unique » tel qu'il existe aujourd'hui a été mis en place en 1975. Le but était alors d'accueillir dans un même établissement tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} afin d'élargir et de démocratiser l'accès à l'éducation. L'idéal démocratique de ce projet est tout à fait louable, mais l'hétérogénéité des élèves reste un problème difficile à gérer et la nécessité d'une évolution face aux nouvelles réalités est reconnue par tous. Le principal problème qui se pose actuellement pour le collège unique est de répondre à la fois au défi de la démocratisation et à celui de l'égalité des chances. Jack Lang, alors ministre de l'Education Nationale, a ainsi déclaré lors de la présentation de son projet de réforme du collège, le 5 avril 2001 : « Il ne suffit pas de démocratiser l'accès au collège, il faut aussi démocratiser la réussite au collège ».

Le lycée constitue le second battant de l'enseignement secondaire et prend en charge les élèves de 15 à 18 ans. Le lycée conduit à l'examen du baccalauréat et prépare l'accession à l'enseignement supérieur. Le lycée est le lieu de diversification des études.

³ Voir annexe 5 p. 41.

- La formation des professeurs

Les professeurs du primaire comme du secondaire sont formés dans les IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) après une licence (ou une maîtrise pour les agrégés). Cette formation dure 2 ans pendant lesquels les aspects théoriques et pratiques du métier d'enseignant sont abordés. La première année est théorique et prépare au concours de recrutement, la deuxième année est quant à elle consacrée à un stage. Le salaire est identique pour les professeurs du premier et du second degrés à l'exception des agrégés. Les modalités de formation changent selon les académies (la répartition des temps de stage et de cours théoriques). La loi Fillon (dont les points principaux sont détaillés en dernière partie) adoptée en 2005 et mise en place lors des rentrées scolaires 2005-2006 et 2006-2007 prévoit une épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère au concours de CRPE (le concours de recrutement des professeurs des écoles) à partir de la session 2006.⁴

1.3 La préparation à la vie professionnelle

Pour 53% des familles, la préparation à la vie professionnelle doit être l'une des grandes priorités de l'école. Cette préparation se fait soit dans le cadre de l'école, par une formation générale, technologique ou professionnelle, soit dans le cadre d'une formation en alternance. Mais, quelque soit la voie choisie, le but est le même : préparer la sortie de l'enseignement et l'entrée dans la vie active.

- Formation générale, technologique ou professionnelle

Depuis quelques années, on observe une diversification des voies de formation à partir des seconds cycles de l'enseignement secondaire. Cette multiplication des filières a pour but de mieux préparer les jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle. La quasi-totalité des jeunes générations parvient désormais en fin de collège, à l'issue duquel près de 60 % des élèves s'orientent vers un enseignement général et technologique et presque tous les autres vers des formations professionnelles. Les premiers rejoindront, en fin de classe de seconde, l'une des séries générales (L, ES ou S) ou technologiques (STT, STI, STL, SMS, etc.) menant aux baccalauréats correspondants. La plupart d'entre eux poursuivront des études supérieures. Ceux qui empruntent la voie professionnelle peuvent le faire sous statut scolaire (en lycée professionnelle (LP) sous tutelle de l'éducation nationale ou en lycée agricole) ou bien en apprentissage sous contrat de travail. Ils suivent des formations en deux ans préparant aux premiers diplômes que sont le CAP ou le BEP. Ils prolongent ensuite, de plus en plus souvent, leurs études vers un baccalauréat technologique ou bien professionnel. Créé en 1985, ce dernier est d'abord conçu pour un accès immédiat à la vie active ; 20 % de ses titulaires s'engagent toutefois dans des études supérieures. De la

⁴ Site de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École : www.loi.ecole.gouv.fr.

même façon, depuis la réforme de 1987, l'apprentissage peut préparer aux diplômes professionnels de tous niveaux (CAP à ingénieur).

Au terme de l'enseignement secondaire, 62% de jeunes obtiennent aujourd'hui un baccalauréat. Les séries générales ont vu leur part se réduire progressivement au profit de la voie professionnelle : aujourd'hui, elles regroupent à peine plus de la moitié des bacheliers. Ouvert en droit à tous les bacheliers, l'enseignement supérieur accueille plus de la moitié des nouvelles générations. Cet élargissement s'accompagne d'une diversification en filières universitaires générales (droit, lettres, sciences, etc.) et filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, IUT, STS, disciplines de santé, etc.). Ces dernières années, de moins en moins de bacheliers, notamment généraux, se sont orientés vers une préparation au DEUG ; ils poursuivent davantage leurs études en IUT et dans les "autres formations supérieures" (écoles paramédicales, de commerce, de gestion). Au sein même de l'Université, mise en concurrence avec les autres voies de formation, études et diplômes spécialisés ou "professionnalisants" se sont fortement développés : DESS, IUP et maintenant licence professionnelle.⁵

- Formation en alternance

Si peu nombreux sont les jeunes à s'engager dans la formation en alternance, c'est une voie qui ne doit pas pour autant être oubliée. La formation par alternance dans les formations initiales existe sous deux statuts : le statut scolaire (lycée professionnel) et l'apprentissage sous contrat de travail. Dans les établissements scolaires, les périodes de formation en entreprise, d'une durée de 4 à 16 semaines selon le diplôme préparé, se sont progressivement généralisées. Elles apportent aux élèves des compétences qui ne peuvent être acquises qu'en situation de travail. Durant les années 1990, les effectifs de jeunes suivant un apprentissage ont augmenté de plus de moitié. Si le CAP reste le principal diplôme préparé, les apprentis visant des diplômes plus élevés sont de plus en plus nombreux : 66 000 préparent aujourd'hui un baccalauréat ou brevet professionnels et 50 000 un diplôme supérieur, contre respectivement 13000 et 1 300 en 1990.

- Sortie de l'enseignement

Les jeunes qui achèvent aujourd'hui leurs études ont atteint des niveaux de formation plus élevés qu'il y a 20 ans ou même qu'en 1990. Parmi les 745 000 jeunes sortis de formation initiale en 2002, près de la moitié avaient poursuivi des études supérieures, contre 40% en 1990. À l'opposé, 50 000 jeunes (soit 7,0% des sortants) quittent encore l'école sans qualification, c'est-à-dire sans avoir atteint le niveau du CAP ou du BEP ou la classe de seconde. Ce chiffre n'a que peu varié depuis dix ans. Autre constat, les sortants sont aussi de plus en plus diplômés. En 2002, 176 000 jeunes ont achevé leurs études diplômés des

⁵ Site du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/stateval/regards/index.htm>.

écoles supérieures, d'une licence, maîtrise, DEA, DESS, ou doctorat en université, contre 106 000 en 1990 et 57 000 en 1980.

108 000 autres étudiants avaient accompli avec succès des études supérieures courtes (IUT, BTS, paramédical et social) contre 78 000 en 1990 et 53 000 vers 1980. Au total, ce sont 38% des jeunes qui sortent de formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur, soit une hausse de dix points depuis 1990 et de plus de vingt points depuis 1980. Il convient cependant de comparer ce chiffre aux 80% obtenus en Suède. Ainsi, malgré ses progrès, la France est toujours en retard. Bien qu'ils soient nettement moins nombreux qu'il y a vingt ans, 150 000 jeunes (environ 20% d'une génération) cessent encore leur formation initiale sans aucun diplôme ou avec le seul brevet, là encore il s'agit d'un pourcentage plus élevé que dans d'autres pays de l'OCDE. Il est donc important de connaître la cause de ces échecs. Nombre d'auteurs exposent aujourd'hui les dysfonctionnements de notre école et voient en eux l'une des causes probables de ces échecs.

2. Regards de la société sur l'école

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, l'école occupe en France une place centrale et de ce fait les débats qui la concernent sont souvent vifs et passionnés. Les nombreux ouvrages parus ces dernières années reconnaissent la place déterminante de l'école dans notre société, mais s'interrogent sur ses dysfonctionnements. Les critiques sont d'autant plus dures que l'enjeu est de taille. En effet, l'école traverse actuellement une crise d'adaptation à son milieu social. La société française a beaucoup évolué et l'école n'a pas su s'adapter, n'a pas su suivre ses évolutions. Le traitement de l'égalité des chances et de l'échec scolaire est aujourd'hui un défi majeur à relever pour l'école si elle veut éviter une mort programmée.

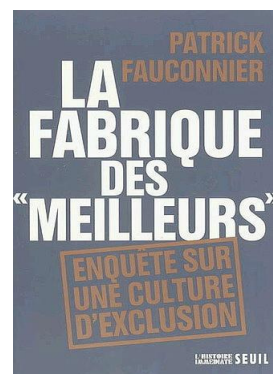
2.1 Egalité des chances et échec scolaire

Le système éducatif français est un système qualifié par beaucoup de système à « doubles vitesses » à savoir que l'école en France n'est plus capable d'assurer l'égalité des chances et la réussite scolaire pour tous. Les critiques à ce sujet sont nombreuses. Nous allons passer en revue quelques-unes de celles-ci qui vont d'un système trop élitiste, à la remise en cause des zones d'éducation prioritaire (ZEP) sans oublier la dévalorisation de l'enseignement professionnel. Et puis, nous aborderons aussi le développement du soutien scolaire privé. Les points de vue exposés ici sont loin d'être marginaux, bien au contraire, on y retrouve les critiques les plus souvent proférées à l'encontre du système scolaire français.

- Un système trop élitiste

« L'école de la République dépense trop pour sélectionner des élites, et pas assez pour encourager les jeunes en difficultés »⁶. Cette critique formulée par **Patrick Fauconnier** dans le prologue de son ouvrage *La fabrique des « meilleurs »* est assez commune.

Selon l'auteur, ce travers de l'école à la Française est lié à trois caractéristiques de notre culture. Notre culture vénèrerait l'abstraction, serait obsédée par l'élitisme et mépriserait la motivation. Même si le jugement est sévère, on ne peut pas dire qu'il soit totalement faux. En effet, en France, l'école dispense principalement des savoirs théoriques et les savoirs pratiques sont largement occultés. Pour citer là encore Patrick Fauconnier, notre école serait « beaucoup trop placée sous l'emprise de la logique abstraite pure – génératrice de certitudes – et pas assez ouverte aux apports de la sensibilité et de l'expérimentation, facteur d'ouverture. »⁷ Ainsi, seule une forme d'intelligence est valorisée à



⁶ Patrick Fauconnier, *La Fabrique des meilleurs*, Paris, Seuil, 2005, p. 13.

⁷ *Ibid* p. 102.

l'école, avantageant certains élèves, alors que d'autres peinent à s'adapter.

De plus, dans les lycées français, on se spécialise tôt si l'on compare avec d'autres systèmes scolaires, qui eux, permettent une plus grande diversité des enseignements choisis afin de trouver plus facilement sa voie. Patrick Fauconnier plaide dans son livre pour une école pépinière, qu'il définit ainsi : « Une pépinière a pour but de permettre à de jeunes pousses de grandir dans toute leur diversité, les plus faibles étant soutenues par des tuteurs ou renforcées avec des engrais. Appliqué à l'école, ce principe implique de promouvoir une culture non pas de l'uniforme (« collège unique ») mais de la diversité. »⁸ Selon l'auteur, il ne faut donc pas uniquement que l'élève s'adapte à l'école mais il faut aussi que l'école s'adapte à l'élève, qu'elle apprenne à tenir compte de la diversité des enfants et des jeunes qui la composent. L'école se doit d'être plus qu'un lieu de diffusion et de transmission du savoir. Par conséquent, « Aux côtés des enseignants apportant les savoirs théoriques mais aussi des savoir-faire doivent intervenir des éducateurs apportant des savoir-vivre et des entraîneurs aidant les jeunes à trouver leur voie. »⁹ Quant à la motivation, Patrick Fauconnier a une opinion très claire sur la question ; celle-ci serait, selon lui, complètement négligée à l'école : « L'école à la française n'a pas encore le pouvoir de la motivation comme moteur de l'envie d'apprendre. Cette envie doit être redonnée mais, comme nous l'avons dit, cette motivation relève du ressenti et de la sphère émotionnelle. [...] L'émotion, c'est le moteur qui fait passer à l'acte et réaliser des choses concrètes. La motivation est une locomotive. Hélas, l'école française la stimule bien peu. »¹⁰ La participation orale est elle aussi bien peu stimulée et on reproche souvent à la France cette culture dite du « bonnet d'âne » où les élèves sont obsédés par la faute, par le risque de se tromper et préfèrent alors ne pas répondre que de mal répondre.

- Les zones d'éducation prioritaire (ZEP)

Jean-Paul Brighelli, dans son livre intitulé *La fabrique du crétin*¹¹ dresse un constat très négatif des ZEP. Les ZEP, ce sont ces zones d'éducation prioritaires mises en place en 1981 qui sont en fait pour lui « un ghetto organisé, en général sur les périphéries des grands centres urbains, de façon à ce que les meilleurs élèves étudient tranquillement dans les « bons » lycées du centre ville, sans être dérangés par une « racaille » descendue de quelque banlieue louche. »¹² Là encore, l'idée initiale était bonne : aider de façon renforcée les élèves qui en ont le plus besoin. Malheureusement, la pratique n'a pas été aussi exemplaire que la théorie : les enseignants ont cherché à éviter ces ZEP où l'on a progressivement dispensé un enseignement au rabais, loin des attentes et des besoins des élèves. Actuellement, près d'1,7 million d'élèves (environ 1 sur 5) est scolarisé en zone ou en réseau d'éducation prioritaire, dont près d'un million en primaire et 560 000 (21,4%) au collège.

⁸ *Ibid*, p. 68.

⁹ *Ibid*, p. 106.

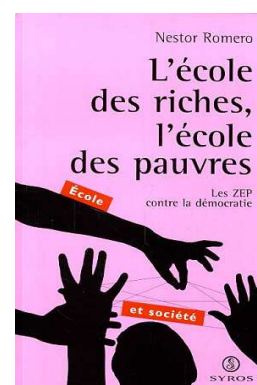
¹⁰ *Ibid*, p. 118.

¹¹ Jean-Paul Brighelli, *La fabrique du crétin*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2005

¹² *Ibid*, p. 96.

Les ZEP ont été fondées sur le principe de la discrimination positive, c'est-à-dire le fait de donner plus à ceux qui ont moins. Mais les résultats sont décevants et notamment au regard de leur coût. De plus, cela a poussé certains parents à pratiquer une stratégie de fuite et de détournement de la carte scolaire. Enfin, les ZEP souffrent d'un mal bien français, celui de la mauvaise distribution des moyens à savoir trop peu de moyens saupoudrés sur trop d'établissements. Il apparaît également que les crédits supplémentaires attribués aux ZEP ont été pour l'essentiel consacrés aux primes accordées aux enseignants (un millier d'euros de plus par an, bonus de carrière) au détriment des « moyens affectés directement aux élèves », soit « quelques heures d'enseignement supplémentaires, qui n'ont conduit à baisser le nombre d'élèves par classe qu'assez peu ou très lentement » (deux élèves de moins en moyenne).

Dans *L'école des riches, l'école des pauvres*, **Nestor Romero** s'intéresse lui aussi aux ZEP.¹³ Il pose dans son ouvrage le problème de la fracture entre une école des riches, espace de compétition, offerte aux élèves bien adaptés au système et une école des pauvres, espace d'orientation où, selon lui, on force des jeunes en difficulté à se construire un projet professionnel au détriment de leur épanouissement personnel. Ce que l'auteur reproche à l'école, c'est de ne plus jouer son rôle d'ascenseur social et de perpétuer ainsi les inégalités engendrées par la société.



- Dévalorisation de l'enseignement professionnel

Autre idée fréquemment évoquée, les élèves s'investiraient peut-être plus à l'école si celle-ci était plus directement liée au monde du travail, s'ils pouvaient voir de façon concrète l'intérêt de leurs études. Aujourd'hui, il est indéniable que l'école est trop éloignée du monde de l'entreprise. L'enseignement professionnalisant est complètement dévalorisé. Sur ce point, on peut reprendre l'analyse d'**Alexandre Garcia** qui rappelle que selon un sondage TNS SOFRES publié le 2 septembre 2005 pour 53% des Français l'école doit en priorité préparer à la vie active. « Or nous sommes en France face à un système qui ne valorise que l'enseignement noble qui n'est offert qu'à travers la filière générale, le baccalauréat général et notamment le baccalauréat scientifique au détriment de l'enseignement professionnel et technique. »¹⁴ Dans le rapport de l'OCDE « Regards sur l'éducation 2005 » rendu public le 14 septembre 2005, on peut lire : « Dans certains pays, l'entrée dans la vie active intervient souvent après la fin des études, alors que dans d'autres, il est fréquent qu'études et emploi soient simultanés. Les programmes emploi-études, assez répandus dans certains pays européens, constituent des filières cohérentes d'enseignement professionnel qui mènent à une qualification largement reconnue. En

¹³ Nestor Romero, *L'école des riches, l'école des pauvres*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 2001.

¹⁴ Alexandre Garcia, Symposium „Impressions de France 2005“ IFA – Erlangen, 14 octobre 2005.

Finlande, en France et en Pologne, la durée des études est longue et les formations sont rarement combinées avec des expériences professionnelles. »

L'analyse d'Alexandre Garcia est là encore très pertinente : « Car le système scolaire français se caractérise encore aujourd'hui par une trop grande méfiance à l'égard du monde de l'entreprise et se traduit dans les chiffres à travers une nouvelle inégalité. En France, sauf exception, un élève ne quitte la filière générale que si ses performances scolaires ne lui permettent pas de se maintenir dans cette filière, ainsi un élève orienté est un élève en situation d'échec. Un élève qui, au lieu d'emprunter la voie royale, a dû se résoudre à prendre une voie que tout le monde considère comme une voie de relégation, est un élève exclu du cursus « normal », un élève pas capable, un perdant, un déchu, un cancre qui se voit contraint d'accepter la seule alternative qu'il lui reste : finir dans les filières techniques... ou pire professionnelles, c'est-à-dire tomber dans le monde de l'entreprise, là où on doit se salir les mains. C'est ainsi que l'expression « Lycée professionnel = Lycée poubelle » s'est imposé. »¹⁵ Pour maintenir leurs enfants dans la filière générale, de plus en plus de familles ont ainsi recours à des cours de soutien scolaire. Pourtant, l'enseignement professionnel est en première ligne dans la lutte contre l'échec scolaire et est souvent un véritable laboratoire pour les pédagogies actives et innovantes.

- Le boom du soutien scolaire privé

Le soutien scolaire privé est un marché évalué pour l'année 2006 à près d'un milliard d'euros, un marché en pleine expansion. Ainsi, Acadomia, le leader dans ce secteur, a dispensé 50000 heures de cours pour l'année scolaire 1990/1991, 1 000 000 pour l'année 2000/2001 et 2 500 000 pour l'année scolaire 2006/2007. Son chiffre d'affaire a été multiplié par 6 en 5 ans. On estime qu'aujourd'hui un Français sur quatre aurait désormais recours à des leçons particulières. C'est la nouvelle arme des parents, notamment pour permettre à leurs enfants de poursuivre dans la filière générale. Mais, le soutien scolaire est générateur d'inégalités et participe à creuser le fossé entre « l'école des riches et l'école des pauvres » pour reprendre le titre du livre de Nestor Romero. Et une question se pose alors : si l'école n'est plus à même de remplir ses missions et que cela pousse les parents à avoir recours au secteur privé, qu'en est-il de l'avenir de l'école, est-on face à une mort programmée de l'école ?

2.2 Une mort programmée de l'école ?

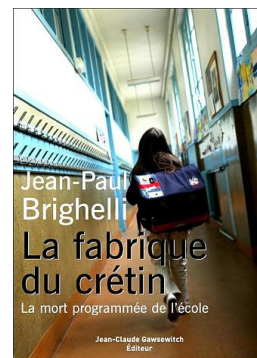
Les dysfonctionnements du système éducatif français peuvent-ils mener celui-ci jusqu'à sa perte et à sa disparition ? La dévalorisation du savoir et les problèmes de violence et d'autorité permettent en tout cas de se poser la question.

¹⁵ *Ibid.*

- La dévalorisation du savoir ?

Dans *La fabrique du crétin*, Jean-Paul Brighelli s'insurge contre la montée progressive d'une école à deux vitesses où le savoir est toujours plus dévalorisé.¹⁶ Il montre dans son ouvrage comment l'école, à force de concessions, a destitué le savoir, seule chance de promotion sociale pour ceux qui viennent de la rue. Selon lui, l'Education nationale partant de bonnes intentions a peu à peu remplacé l'enseignement par la pédagogie. Le résultat est que les professeurs font aujourd'hui plus de la communication que de l'apprentissage.

L'auteur s'étonne aussi dans son ouvrage que l'augmentation du taux de réussite au baccalauréat soit vue comme une bonne chose. Il rappelle en effet que le niveau du bac d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui d'il y a 30 ans. Il ne faudrait donc pas se vanter trop rapidement de ces « 80% d'une classe d'âge qui ont le bac ». Le bac semble aujourd'hui avoir atteint ses limites. Le bac coûte très cher, c'est environ 4 millions de copies, 130 000 correcteurs, 630 000 candidats et aussi beaucoup d'hypocrisie. En effet le baccalauréat, cette référence collective, aujourd'hui n'a plus de sens, il n'est plus une garantie de réussite pour l'avenir.



Laurent Lafargue, professeur permanent à l'IHÉS (Institut des Hautes Études Scientifiques) et ex-Membre du HCE (Haut Conseil de l'Éducation), dont il a démissionné en novembre 2005, évoque lui aussi ce problème autour du baccalauréat. « Lorsqu'on parle de réussite au bac à 70%, cela ne veut rien dire. Les élèves n'ont pas les bases pour suivre des études supérieures. » Il s'inquiète de la baisse du niveau de l'enseignement en France. Il résume son point de vue sur l'école et sa place dans notre société : « Le problème essentiel est le sens de ce que doit être l'école. Elle a été fondée pour délivrer à tous une instruction gratuite et de grande qualité. La première chose à faire est de recentrer le débat sur l'école et l'école elle-même sur l'essentiel : l'instruction, la transmission des savoirs. »¹⁷

Jean-Paul Brighelli dresse un tableau plus que négatif de l'école actuelle. Pour lui, celle-ci pousse désormais plus les élèves à désapprendre qu'à apprendre : « Lieu de vie, lieu d'envie, lieu de désir ? L'école fabrique désormais à flux tendu des anabolisés de la pensée, gavés aux « activités », aux animations et aux sorties diverses, constamment stimulés à se disperser dans l'éphémère. Un divertissement qui ne les divertit même pas. Ce déploiement fébrile d'activité tue le désir d'apprendre – il a même été inventé à cette intention. Il n'est plus question de laisser place au silence, à la pause, à la réflexion. Ni même de relier entre elles toutes ces agitations brouillonnes. Institutionnalisant le coq-à-l'âne au nom de la transversalité disciplinaire, le pédago a réussi son coup : l'essentiel, c'est que l'apprenant soit OCCUPÉ. Occupé à quoi ? Vous sortez de la question. »¹⁸

¹⁶ Jean-Paul Brighelli, *La Fabrique du crétin*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2005.

¹⁷ Laurent Lafargue, Interview donnée au *Syndicaliste indépendant*, n° 140.

¹⁸ Jean Paul Brighelli, *op cit*, p. 49.

- Violence et crise de l'autorité : la question de la vie scolaire

Enfin, on ne peut pas ignorer aujourd'hui le problème de la violence des mineurs. Les émeutes principalement en région parisienne de novembre 2005 en sont la preuve la plus flagrante. Elles sont un indice d'une défaillance de notre système éducatif qui n'a pas réussi à intégrer ces jeunes. En effet, les jeunes émeutiers sont eux-mêmes le plus souvent des élèves ou d'anciens élèves en situation d'échec scolaire, il est donc indéniable que l'école a, là encore, manqué son but. Ce problème va évidemment bien au-delà du domaine de l'école car, pour reprendre les mots d'Alexandre Garcia, « à travers les problèmes posés à l'école, comment ne pas voir en filigrane, les défis posés à la société française dans son ensemble et notamment ceux résultant de la fracture sociale (inégalités, précarité) ou celui posé par les zones urbaines qui hésitent entre intégration et ghettoïsation et entre communautarisme (avec le périlleux enfermement sur son propre système de valeurs perçu à travers le statut de la femme prôné par les intégristes musulmans) et l'ouverture aux valeurs de la République ? »¹⁹

Les témoignages des élèves sont malheureusement très nombreux en la matière. Ainsi, Dylan, 15 ans, est en 4^e et il confie : « Je veux pas y aller au collège, je préfère manquer que d'y aller. Je sais qu'à chaque fois, y a des mecs qui cherchent des histoires. Tout le temps et pas que sur moi. Dans la cour, ils font des bandes, ils vont sur quelqu'un. Une fois ils sont venus sur moi, ils m'ont caché les yeux, et y en a plein d'autres qui sont venus et qui m'ont mis des coups. Après, ils m'ont laissé, ils ont été le faire à quelqu'un d'autre. »²⁰

La violence entre les élèves, ou envers les professeurs, est quotidienne. Et Rachid, 13 ans, élève de 5^e de rêver : « Un beau collège, c'est où il n'y a pas de violence, pas de racket, pas de racisme ? »²¹ Pour l'année scolaire 2003/2004, on a recensé en moyenne 222 actes de violence par jour dans les collèges et lycées, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Pour 70% d'entre eux, ces actes étaient perpétrés dans les collèges. Le problème de la violence ne peut plus en effet être considéré aujourd'hui comme un phénomène marginal. C'est un phénomène qui perdure, qui est de plus en plus visible et qui fait l'objet d'une forte médiatisation. La violence quotidienne se banalise dans les établissements et cette augmentation des incivilités traduit une dégradation du climat relationnel.

La violence de groupes et le rajeunissement des auteurs de ces violences sont deux caractéristiques de ces nouvelles formes de violences à l'école. L'insatisfaction face à l'école, le sentiment d'exclusion est souvent ce qui pousse certains des élèves à autant d'agressivité envers le système scolaire. Cependant, il convient de remarquer que les jeunes en difficultés ne couvrent pas tout le champ de la violence, son extension à une grande partie des établissements montre que ces comportements relèvent aussi d'une

¹⁹ Alexandre Garcia, *op cit.*

²⁰ CUNY Marie-Thérèse, *Ce que je ne peux pas vous dire*, recueil de 26 témoignages de collégiens commentés par la pédopsychiatre Sylvie Angel, Oh ! Éditions, 2003, p 205.

²¹ *ibid*, p. 145.

crise socio-éducative plus large qui met en cause la légitimité des figures de l'autorité. Le métier d'enseignant en est profondément transformé.

Pour **Jean-Pierre Rioux**, la crise de l'éducation est avant tout une crise de l'autorité. La thématique de l'autorité revient dans l'éducation au premier plan des préoccupations, une thématique qui ne peut pas être abordée de manière indépendante, le thème de l'autorité trouvant un renouveau plus général dans toutes les sphères de la société, famille, politique... Mais attention, l'autorité n'est pas l'autoritarisme et d'après la définition d'Hannah Arendt l'autorité est avant tout « la capacité d'obtenir l'obéissance sans recourir à la contrainte par la force ou à la persuasion par arguments ». L'autorité suppose un consentement de celui sur qui elle s'exerce et donc de la reconnaissance du lieu ou de la personne dont émane l'autorité. L'autorité à l'école prend deux sens, l'autorité du professeur dans sa relation avec l'élève mais également l'autorité de la chose enseignée. Or aujourd'hui, le maître est de plus en plus concurrencé, il n'a plus le monopole du savoir face au développement des nouveaux moyens de communication comme Internet et la « chose enseignée » fait elle aussi de moins en moins autorité. Si l'autorité scolaire est aujourd'hui remise en cause, c'est en partie parce qu'elle n'est plus à même de garantir un avenir ; le système éducatif peine à justifier son utilité, il n'est plus crédible. Alors, face à tous ces problèmes, une question se pose, quelle école peut-on imaginer pour demain ?

3. Quelle école pour demain?

Les constats et les regards critiques sur l'école amènent à s'interroger sur l'avenir de celle-ci : quelle école pour demain en France ? L'un des premiers défis à relever est sans doute de faire aimer l'école, qu'elle retrouve la place qu'elle aurait toujours dû garder auprès des familles, des élèves. Mais l'école est aussi un enjeu politique et c'est donc aux politiques qu'il appartient de définir ce que sera l'école de demain. Des changements sont en cours, la loi de 2005 et de récents chantiers essayent de façonner l'école des décennies à venir.

3.1 Faire aimer l'école

Faire aimer l'école, cela paraît à la fois si évident et si compliqué ! Ainsi faut-il parfois savoir sortir du carcan traditionnel, avoir recours à un enseignement autre et faire appel à des acteurs dits secondaires.

- L'école autrement

On peut regretter que, malgré la profusion d'ouvrages critiques sur l'école, de réelles propositions de réformes manquent. Notre école peine à se réformer, il est grand temps de la moderniser. En effet, cette institution s'est mal adaptée aux changements survenus depuis sa création. Il faut tenir compte des bouleversements économiques de ces dernières années. L'enseignement « à la française » ne peut rester aussi théorique. Toutes les formes de savoirs sont capitales et c'est pour cette raison que notre école de l'abstraction est en décalage avec la société actuelle. Pour reprendre les mots de Patrick Fauconnier : « L'école de la sélection précoce et des abstractions engendre une culture de mépris et de manque d'audace qui marque trop la société française. A l'école du mépris, opposons la culture de la générosité. Générosité n'est pas permissivité. Est généreux celui qui génère, c'est-à-dire qui invente, qui entreprend, qui va vers les autres, qui les aide à réussir. »²²

Cette nouvelle école devrait également collaborer plus étroitement avec le monde de l'entreprise, afin que les jeunes puissent bénéficier d'une éducation plus professionnalisante. Là encore, Patrick Fauconnier insiste sur cet aspect : « Rêvons du jour où il sera facile de faire des allers-retours entre école et entreprise. Entre travail et reprise d'études... Alors, les choix seront vécus de façon bien moins dramatique. »²³ Dans son ouvrage, Patrick Fauconnier condamne le mépris français pour les écoles alternatives qui pourraient, selon lui, représenter une solution à bien des problèmes. « Les écoles qui font reculer la violence sont celles qui disposent d'une équipe dotée d'adultes en renfort, stable, soudée autour d'un patron solide, courageux, voire charismatique, accrochée à une politique claire et toujours sur la brèche. »²⁴ L'auteur regrette qu'au contraire la France

²² Patrick Fauconnier, *op cit*, p. 280.

²³ *Ibid*, p. 158.

²⁴ Patrick Fauconnier, *op cit*, p. 136.

affiche dans ce domaine la pire série de handicaps : professeurs peu soudés et équipes pédagogiques peu stables. De plus, il note que l'école française n'aime pas tellement les professeurs qui sortent de l'ordinaire. Il rappelle également l'exemple de l'école de la deuxième chance à Marseille, qui a ouvert ses portes en 1998. Les trois principes de cette école sont : l'individualisation de l'enseignement, l'alternance, puisque l'élève passe la moitié de sa scolarité en entreprise, et la valorisation de la compétence des jeunes. « Le secret des classes et écoles alternatives est simple : il consiste à redonner motivation et goût d'apprendre à ces jeunes en leur montrant qu'il y a un lien entre ce qu'ils apprennent et la vie active, entre leur savoir et leur salaire. »²⁵

On peut ici citer le projet d'établissement du collège-lycée expérimental (CLE) d'Hérouville Saint-Clair, en Normandie. C'est au début des années 1980 qu'un enseignant de Caen réunit autour de lui une trentaine de collègues. Ensemble, ils réfléchissent à ce que pourrait être « une autre école ». Les grands principes de cette autre école sont assez simples : plus de souplesse, un parcours individualisé selon les besoins de chacun, associer de façon systématique les élèves à la vie de l'établissement, l'ouverture sur le monde extérieur. Actuellement, le CLE est une antenne du lycée Fresnel de Caen. On voit ici que des moyens particuliers sont mis en œuvre dans ce type d'établissement alternatif. La notion de contrat est revisitée par le CLE. Ainsi, l'équipe pédagogique a choisi d'assouplir ce contrat afin d'éviter le décrochage scolaire. De la 6^e à la 4^e, le CLE inscrit des élèves hors carte scolaire. Tout élève inscrit au CLE fait donc une démarche volontaire, avec sa famille. L'élève s'engage alors à respecter le fonctionnement de l'établissement et signe un contrat avec l'établissement ainsi que ses parents. En classe de 3^e, l'orientation se fait de façon plus souple que dans un établissement « classique ». L'élève décide lui-même de son orientation, l'avis du conseil de classe n'est donné qu'à titre indicatif. Cette liberté de choix est une contrepartie du respect du contrat ainsi qu'une responsabilisation de l'élève face à son orientation.

Sur leur site Internet, le personnel de l'établissement a pris soin d'expliquer la démarche pédagogique. Une présentation simple et claire permet de rapidement cerner les objectifs :

Le CLE, c'est :	Mise en œuvre des principes au moyen de :	Les principes :
- Un établissement public de l'Éducation nationale	- La démarche expérimentale	- L'Élève est aussi une personne un élève est un sujet, il a une histoire, un environnement qu'on doit prendre en compte même s'il faut l'amener à se dépasser pour devenir membre d'un groupe, d'une collectivité
- Une antenne du lycée Fresnel de Caen	- Un statut dérogatoire	- Le droit pour chaque élève au développement maximal de ses aptitudes

²⁵ *Ibid*, p. 147.

- Un collège et un lycée. C'est une petite structure.	- Des dispositifs d'accompagnement diversifiés	- La reconnaissance de la diversité des types de talents
- On y prépare le brevet des collèges et le baccalauréat général.	- Une politique de contrats individualisés	
	- Des activités d'expression	
	- Des activités de responsabilisation	

La notion de responsabilisation est en effet centrale. Outre le choix de l'orientation, chaque élève participe aux différentes instances de décision ainsi qu'au bilan hebdomadaire. Chaque élève participe également aux tâches matérielles et certains ateliers (créatifs par exemple) sont autogérés. Ces activités de responsabilisation ont, là encore, des objectifs clairement exposés sur le site. Il s'agit de :

- développer le sens de la citoyenneté ;
- développer les qualités humaines et éthiques ;
- développer le sens de la responsabilité individuelle ;
- éduquer à l'autonomie ;
- apprendre à vivre avec l'autre et à le respecter.

Les activités d'expression (théâtre, musique, arts plastiques) permettent à chacun d'exploiter ses compétences, mais aussi d'apprendre autrement ou encore de valoriser des modes d'expression alternatifs. Le travail d'équipe, entre les enseignants et le personnel administratif, est également central. Il représente, avec le principe du tutorat, un des caractères distinctifs de l'établissement. Le tutorat permet un encadrement plus individualisé de chaque élève. Outre un suivi scolaire régulier (une à deux fois par semaine), cela assure un dialogue entre l'élève et le professeur et permet à l'élève de voir lui-même quels sont ses lacunes et ses points forts.

Dans l'ouvrage *Ce que je ne peux pas vous dire*, qui rassemble des témoignages de collégiens, on peut lire ces quelques lignes de Sabrina, élève de 4^e dans un EREA (établissement régional d'enseignement adapté). Il ne s'agit pas exactement d'un établissement alternatif, mais plutôt d'un collège adapté aux adolescents en difficulté, où, là aussi, on aide le jeune à construire son projet d'orientation et de formation afin de préparer son entrée dans la vie active. « Quand je suis venue ici, ça m'a redonné du courage, ils expliquent mieux et ça me paraît plus facile, ils prennent tout leur temps pour expliquer. J'ai changé d'établissement, par une assistante sociale, elle a vu que j'avais des problèmes, elle a dit : « Je vais tout faire pour t'aider. » Elle a réussi. »



- L'importance des acteurs « secondaires »

Lorsque l'on pense aux acteurs d'un établissement scolaire, on pense en premier lieu aux élèves et aux professeurs. Mais l'équipe pédagogique couvre évidemment une réalité beaucoup plus vaste et ses membres « secondaires », qui n'ont de secondaire que le fait d'être moins connus, sont en effet aussi importants et nécessaires pour le bon fonctionnement du système.

Les parents, bien sûr, ont un rôle déterminant : savoir être à l'écoute de leur enfant, suivre sa progression à l'école, savoir le conseiller dans ses choix d'orientation sont des tâches fondamentales. La participation des parents au fonctionnement du service public d'éducation s'effectue principalement par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves, des rencontres parents-professeurs, des conseils de classe, d'établissement... L'objectif des associations de parents est la défense des intérêts moraux et matériels des parents et des élèves. Elles participent aux différents conseils pour lesquels les parents d'élèves peuvent élire des représentants. Elles interviennent auprès de l'administration et peuvent intervenir dans les activités extrascolaires. Les parents d'élèves se répartissent entre plusieurs associations qui les regroupent par affinités idéologiques, plus ou moins marquées et qui sont, pour ce qui concerne les plus importantes, constituées en fédérations. Les parents interviennent à tous les niveaux de l'enseignement et à tous les niveaux administratifs.

Depuis la rentrée 2006 et pour la première fois, le rôle et la place des parents à l'école sont reconnus dans le Code de l'Education et leurs droits sont garantis. Ainsi, au niveau de l'établissement, les parents d'élèves sont présents au *Conseil de l'école* (qui étudie toutes les questions sur le fonctionnement de l'école), au *Conseil d'administration* dans le second degré (règlement intérieur, budget, organisation de la scolarité), à la *Commission permanente* (pour préparer les décisions du Conseil d'administration), au *Conseil de classe*, au *Conseil de discipline* (sanctions contre des élèves pour manquements au règlement intérieur). Au niveau départemental, les parents sont présents à la *Commission préparatoire à l'affectation des élèves*, à la *Commission d'appel* (chargée d'examiner les problèmes d'orientation), au *Conseil de discipline départemental* (pour des faits graves, si l'ordre ou la sécurité de l'établissement sont compromis par un élève).

Au niveau académique, il y a le *Conseil académique de l'éducation nationale* (sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie), le *Conseil académique de la vie lycéenne* (questions sur la vie scolaire des établissements). Au niveau national, enfin, il existe le *Conseil supérieur de l'éducation* qui donne son avis sur différents textes présentés par le ministère de l'Education nationale, notamment sur les programmes scolaires, la délivrance des diplômes, les conditions de scolarité et sur toute question d'intérêt national concernant l'éducation. Les parents d'élèves sont donc de plus en plus associés aux prises de décision, grâce à leur participation à ces différentes instances pour lesquelles ils élisent des représentants.

Les psychologues scolaires et les conseillers d'orientation psychologues ont également un rôle déterminant dans les écoles. Leur rôle indispensable dans les établissements scolaires est reconnu depuis de nombreuses années. Leur intervention a été conçue au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, grâce au plan Langevin-Wallon (plan de réforme scolaire démocratique). De façon pratique, la psychologie scolaire est mise en place en 1960. Le psychologue scolaire fait partie de l'institution scolaire, il n'est pas un spécialiste venu de l'extérieur. Aujourd'hui, les psychologues scolaires sont des professeurs ayant suivi une formation spécifique. Malheureusement, on observe trop souvent un manque de considération de leur rôle et guère de reconnaissance de leur mission, de leur qualification, des besoins en postes et en moyens. Le problème de la violence scolaire évoqué précédemment, mais aussi les difficultés sociales ou la prévention de l'échec scolaire sont autant de raisons qui justifient l'intervention de psychologues scolaires. Leur qualité d'écoute, leur soutien, leurs conseils vers des réorientations diverses représentent des besoins importants.

Le rôle des **assistant(e)s de service social** est assez similaire. Sur le site du ministère de l'Education nationale, leur mission est définie ainsi : « Le service social est chargé d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves et aux personnels, pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. S'inscrivant dans le cadre d'une prévention globale en faveur des élèves, les assistant(e)s de service social exercent des fonctions visant à aider les personnes, les familles ou les groupes connaissant des difficultés sociales, à faciliter leur insertion et à rechercher les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social. Ils participent ainsi directement aux missions du service public de l'éducation. Les assistant(e)s de service social mènent toutes les actions susceptibles de prévenir et de remédier à ces difficultés dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale du ministère dont ils relèvent. Ils exercent d'une part un rôle de médiateur et, d'autre part, sont à la fois le conseiller social de l'institution et de tous les jeunes scolarisés. Leur effort doit se porter plus particulièrement vers les élèves les plus en difficulté. » On peut citer ici deux témoignages d'élèves qui montre bien le rôle central de ces acteurs :

« Y'a que l'assistante sociale. Elle est gentille, c'est la mieux dans le collège, la seule qui n'est pas contre moi. Elle me convoque dans son bureau, et on parle de ce qui va bien, de ce qui va pas, de tout ce qui se passe au collège entre la principale et moi. (...) On parle de ce qui se passe dans le collège, si j'ai des problèmes, de la maison. C'est ma vie privée et ma vie de collégien. Elle ne répète pas, elle a le secret. Elle va pas aller dire ce qui se passe dans ma vie, c'est comme un docteur, avec le secret médical. C'est bien un docteur, ça sert bien. (...) Mais c'est la principale qui a le pouvoir ». (p 208 Dylan, 4^e)

« Quelqu'un m'a conseillé d'aller voir l'assistante sociale. Et j'y suis allée. J'étais en 6^{ème}, on devait passer en 5^{ème}. Et ça a commencé par moi, elle m'a posé des questions. Je lui ai dit : « Je veux partir, parce que je me sens mal, je veux aller dans un autre collège pour

voir si j'arriverai à faire quelque chose de moi. » Elle m'a dit : « Oui, mais il faut que j'en sache plus sur toi pour t'enlever de ce collège. » Je lui ai tout raconté, des difficultés en classe, de la prof de français... je lui ai dit tellement de choses. Je lui ai dit que je me sentais mal. » (p. 253, Sabrina, 4^e)

Enfin, on peut aussi citer le rôle du **médiateur éducatif** ²⁶, acteur assez méconnu du système scolaire. Le médiateur est une personne-relai entre la famille et l'école. Par sa démarche intermédiaire, il participe de la socialisation de ces deux instances que sont la famille et l'école. Le médiateur est principalement présent dans les quartiers les plus difficiles. En effet, les situations de violence naissent souvent de l'incompréhension et le médiateur peut ainsi avoir un rôle central à jouer.

3.2 La loi pour l'avenir de l'école (avril 2005)

Le Parlement a adopté le 24 mars 2005 le texte du projet de loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École. La loi a été promulguée le 23 avril 2005. Des textes réglementaires en précisent les modalités de mise en œuvre.²⁷ La plupart de ces nouveautés prendront effet à la rentrée 2006. Cette nouvelle loi d'orientation se concentre autour de l'élévation du niveau de formation des élèves et de la modernisation de l'Éducation nationale.

- Les grandes priorités pour élever le niveau de formation

La loi met en œuvre plusieurs priorités décidées par le Gouvernement pour élever le niveau de formation des jeunes Français.

Faire réussir tous les élèves : la France ne peut laisser 150 000 jeunes sortir du système scolaire sans diplôme ou qualification. A la fin de la scolarité obligatoire (6-16 ans), chaque élève doit être en possession d'un **socle de connaissances et de compétences indispensables**. Ce socle de connaissances et de compétences est défini comme « un ensemble de connaissances et de compétences mais aussi de valeurs et de pratiques qu'un élève doit absolument maîtriser au terme de sa scolarité obligatoire afin d'accomplir avec succès à la fois sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen ». Ce socle s'articule autour de 7 compétences :

- la maîtrise de la langue française ;
- la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- les principaux éléments des mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- la culture humaniste ;
- les compétences sociales et civiques ;

²⁶ sur ce sujet, consulter la note de synthèse disponible à cette adresse :

http://www.ressources-territoires.com/html/publications/note_synthese/tabarout.doc

²⁷ Ces explications sont issues du site : <http://www.education.gouv.fr/stateval/regards/index.htm>

- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Les élèves qui auront des difficultés à acquérir le socle de connaissances et de compétences se verront proposer un dispositif de soutien qui prendra la forme d'un « programme personnalisé de réussite éducative ». Ce programme prévoit qu'à l'école ou au collège, lorsqu'un élève risque de ne pas maîtriser les compétences et les connaissances indispensables, proposition est faite aux parents de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative, un programme qui se veut adapté aux besoins de l'élève et qui doit rester temporaire. Ainsi, un contrat entre la famille et l'élève d'une part et l'équipe pédagogique d'autre part est établi.

Parallèlement au socle commun, d'autres enseignements seront dispensés au cours de la scolarité obligatoire. Mais une priorité est donnée ces derniers temps à l'apprentissage de **la lecture**. En effet, les études PISA et la JAPD ont révélé des difficultés préoccupantes de lecture. Or, la lecture conditionne l'accès à tous les domaines du savoir, c'est donc une compétence essentielle qu'il convient de maîtriser. Enfin, la loi Fillon prévoit un plan de relance de l'éducation prioritaire par une réorganisation du travail en ZEP. Les ZEP n'ont pas été un instrument efficace et il s'agit avec cette nouvelle organisation de donner plus de réalité au principe de l'égalité des chances et cela en s'appuyant sur le principe de la discrimination positive. Les ZEP seraient supprimées et remplacées par trois nouveaux niveaux d'éducation prioritaire. Le collège deviendrait l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles d'où proviennent ses élèves.

Dans ce dispositif, le niveau 1 correspondrait aux réseaux « ambitions réussites ». Les collèges classés « ambition réussite » se verraient attribuer des moyens supplémentaires. Trois critères seraient alors retenus pour la classification d'un établissement : l'appartenance des élèves dans une forte proportion à des milieux défavorisés, les résultats de l'évaluation à l'entrée en 6^e et la part des élèves ayant plus de deux ans de retard à l'entrée en 6^e.

Le niveau éducation prioritaire 2 se différencie du niveau 1 par une plus grande mixité sociale, les moyens attribués restant les mêmes qu'auparavant. Et enfin, le niveau 3 correspond aux établissements qui ne méritent plus d'appartenir à l'éducation prioritaire et qui doivent en sortir d'ici trois ans. L'objectif est de substituer à la logique de territoire qui prévalait pour les ZEP une logique d'observation fine des publics à servir, année après année.

Redresser la situation de l'enseignement des langues : la loi prévoit la mise en place dans chaque rectorat d'une commission sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. Des textes réglementaires devront préciser les modalités d'amélioration de l'enseignement des langues : meilleure formation des professeurs des écoles en langue, apprentissage d'une langue vivante à partir du CE1, continuité de l'apprentissage de la langue étrangère entre l'école et le collège, introduction d'une seconde langue dès la classe de 5^e, réorganisation de l'enseignement des langues au collège et au lycée, en groupes réduits, non plus par classe mais par paliers de compétences selon le *Cadre*

européen commun de référence pour les langues (Conseil de l'Europe), valorisation de l'oral... Ce plan de rénovation répond à deux objectifs principaux :

- préparer les élèves à la mobilité européenne et internationale ;
- l'objectif européen de maîtrise de deux langues étrangères.

Dans ce cadre, l'allemand bénéficierait d'un traitement privilégié, fruit d'une volonté politique. La France et l'Allemagne se sont engagées mutuellement à développer l'apprentissage de la langue du partenaire, notamment par le développement en France de classes bilangues anglais/allemand en 6^e.

La revalorisation de l'enseignement professionnel : Cela passe tout d'abord par la mise en place de la formation d'apprenti junior, élément de la loi du 26 mars 2006 pour l'égalité des chances (suite à la crise des banlieues). Il s'agit d'une nouvelle modalité de formation destinée aux jeunes de 14 à 16 ans qui en feront la demande. Il y a ensuite le projet lycée des métiers : un label créé en 2001 mais qui se voit valorisé par son inscription dans la loi de 2005. Ce label se veut une marque de l'excellence des voies technologiques et professionnelles. Le lycée des métiers regroupe des élèves des filières professionnelles et technologiques et propose une offre de formation construite autour d'une famille de métiers qui va du CAP à la « licence pro ». Ces lycées ont pour but de faciliter l'insertion professionnelle, ils proposent un accompagnement renforcé des élèves et travaillent en partenariat avec les acteurs économiques locaux. Mais cet enracinement local n'empêche pas pour autant les lycées des métiers de s'ouvrir à l'Europe avec la mise en place d'échanges...

Enfin, l'introduction de l'option facultative « découverte professionnelle » en classe de troisième participe elle aussi à cette revalorisation de l'enseignement professionnel. Elle vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Elle n'est pas réservée à un public spécifique d'élèves. Son évaluation en contrôle continu est prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Réformer la formation des maîtres : la formation initiale des enseignants sera confiée à l'Université ; les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) prendront le statut d'école intégrée aux universités d'ici 2008. L'État fixera, dans un cahier des charges national, le contenu de la formation professionnelle des enseignants qui comportera trois volets :

- approfondissement de la culture disciplinaire ;
- formation pédagogique visant la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves (notamment des élèves handicapés et les élèves atteints de troubles entraînant des difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture) ;
- formation du fonctionnaire du service public de l'éducation (en particulier dans ses relations avec les parents) ;



A l'issue de leur formation, les enseignants ne quitteront pas leur académie de formation pour leur première année d'exercice et l'affectation des nouveaux professeurs dans les zones difficiles sera évitée.

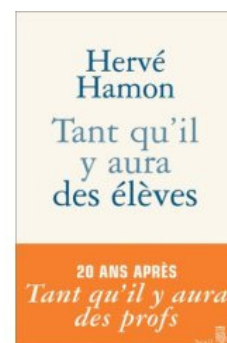
- Trois axes de modernisation de l'Éducation nationale

Par ailleurs, la loi engage la modernisation de l'Éducation nationale selon trois axes :

Mieux faire respecter les valeurs de la République : les enseignements et les règles à respecter dans les écoles, collèges et lycées sont l'occasion de promouvoir et de mettre en œuvre les valeurs de tolérance et de respect des autres, l'égalité entre les femmes et les hommes et la responsabilité dans les comportements. Le brevet rénové des collèges comportera une note de vie scolaire. Les élèves et étudiants d'origine modeste les plus méritants seront mieux aidés grâce à des bourses revalorisées liées au mérite. Les élèves qui perturbent gravement le déroulement des classes seront temporairement pris en charge par des dispositifs relais dont le nombre sera accru.

Mieux organiser les établissements et les enseignements : un conseil pédagogique, placé sous la présidence du chef d'établissement, sera créé pour donner plus de cohérence aux enseignements. Le projet d'établissement devra préciser les modalités d'accueil et d'information des parents ainsi que leur association au processus d'orientation. Les collèges proposeront une option de découverte professionnelle des métiers et des voies de formation qui y conduisent. Les lycées généraux et technologiques proposeront, après une seconde générale, des séries recentrées sur leurs spécialités. Le baccalauréat professionnel pourra être préparé en trois ou en quatre ans. Les lycées professionnels auront également pour mission de contribuer au succès du plan de relance de l'apprentissage.

Mieux gérer le système éducatif : compte tenu de l'importance des moyens alloués par la Nation, un effort de gestion sera conduit, notamment dans le cadre de contrats d'objectifs plus clairs conclus entre l'établissement scolaire et l'Académie, par une meilleure utilisation du potentiel humain en matière d'aide et de remplacement (notamment de courte durée) et par la simplification des niveaux de décision entre les rectorats et les inspections académiques. Un Haut Conseil de l'Education donnera au Gouvernement des avis sur les questions relatives à la pédagogie et aux programmes, à l'organisation et aux résultats du système éducatif ainsi qu'à la formation des enseignants. **Hervé Hamon**, auteur de ***Tant qu'il y aura des élèves***²⁸, propose de créer au sein de l'Education Nationale une vraie



²⁸ Hamon Hervé, *Tant qu'il y aura des élèves*, Seuil, 2004

Direction des ressources humaines qui ose définir des postes à profils et cesse d'envoyer les débutants dans les zones difficiles et les anciens dans les lycées de prestige.

3.3 Les chantiers en cours (2007 ...)

La loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école n'est pas une fin en soi et déjà de nouveaux chantiers sont mis sur pied. Ils concernent l'assouplissement de la carte scolaire, l'accompagnement éducatif renforcé et l'Université.

- L'assouplissement de la carte scolaire

Le nouveau ministre de l'éducation nationale Xavier Darcos a déclaré le 26 mai 2007 lors du 61^e congrès de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques) que « gérer la France de 2007 avec les outils de 1963, voilà la réalité de la carte scolaire. » Ainsi, la carte scolaire, sujet de nombreux débats ces dernières années, est assouplie à partir de la rentrée 2007. Une nouvelle liberté est accordée aux familles dans le choix du collège et du lycée de leur enfant.

La carte scolaire avait été mise en place en France en 1963 dans le but d'assurer la mixité sociale. Le principe de la carte scolaire est d'affecter un élève dans un collège ou dans un lycée correspondant à son lieu de résidence. Mais depuis quelques années ce principe est fortement critiqué et force est de constater que la carte scolaire manque de réalité. En effet, de nombreux parents contournent cette sectorisation et l'objectif de mixité et d'égalité sociale n'est pas assuré. Avec l'assouplissement de la carte scolaire, le gouvernement donne la possibilité aux parents d'inscrire leur enfant dans un établissement hors de leur secteur, dans la limite des places disponibles. Il s'agit là de donner plus de liberté aux parents et de sortir de la logique de « ghettoïsation » qui s'instaure.

Des « critères de mixité sociale » remplaceront le principe de la carte scolaire mais ces principes restent encore à préciser. En revanche, certaines catégories d'élèves seront protégées, ainsi les élèves souffrant de handicaps, les boursiers verront leur demande satisfaites en priorité.

- L'accompagnement éducatif renforcé

L'accompagnement renforcé vise à favoriser la réussite de tous les élèves et à répondre à une demande sociale, celle de la prise en charge après les cours. L'accompagnement éducatif renforcé consiste à proposer un encadrement des élèves en dehors du temps scolaire et s'articule autour de trois axes : les études dirigées, la pratique du sport, et l'enseignement artistique et culturel. Ce projet sera d'abord mis en place dans les établissements d'éducation prioritaire mais tendra à se généraliser par la suite.

- La réforme de l'université

L'université française fait l'objet de nombreuses critiques à tous les niveaux et tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une réforme. En France, aujourd'hui, seulement 38% d'une classe d'âge est diplômée de l'enseignement supérieur contre 80% en Suède. Par ailleurs, la « misère » de l'université française, le manque de moyens est une évidence qui saute aux yeux : locaux dégradés, bibliothèques malingres, heures d'ouverture restreintes, équipement informatique défaillant...

Le classement de Shanghai (classement mondial des universités) n'offre pas non plus une bonne image des universités françaises. En effet, il n'y a que 4 universités françaises parmi les 100 premières universités mondiales et la première n'est qu'à la 46^e place. Depuis 1975, le coût annuel d'un élève a augmenté de 96% dans le premier degré, de 76% dans le second degré et de 29% seulement dans le supérieur et de souligner que la France est le seul pays industrialisé qui dépense plus pour un lycéen (10170 €) et pour un collégien (7400 €) que pour un étudiant (7200 €). Un des grands chantiers des années à venir concerne donc la réforme des universités.

Un site Internet <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/> renseigne sur le projet. Il s'agit aujourd'hui d'assurer la compétitivité des universités françaises sur la scène internationale et de rendre les universités attractives que se soit pour les étudiants, français et internationaux ou pour les enseignants-chercheurs. Enfin, il s'agit de lutter contre l'échec à l'université. En effet, le taux d'échec en première année à l'université est de 50%. Environ 90000 étudiants quittent chaque année l'université sans diplôme et pour les titulaires d'un bac+4 53% d'entre eux sont encore sans emploi un an après l'acquisition de leur diplôme. Pour **Jean-Robert Pitte**²⁹ l'université française sélectionne par l'échec et, à part certaines filières comme les filières médicales, l'université ne procure pas d'emplois ou bien que des emplois précaires à ses étudiants.



La réforme de l'université comporte 5 grands chantiers :

- les conditions de vie des étudiants ;
- la carrière des personnels de l'université ;
- les conditions d'exercice des missions d'enseignement et de recherche ;
- le statut des chercheurs ;
- la réussite des étudiants.

Le premier élément de cette réforme est d'offrir plus d'autonomie aux universités, autonomie en ce qui concerne la gestion budgétaire ainsi que la gestion des ressources humaines. Ainsi, le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités des universités a été adopté le 1^{er} août 2007 par le Parlement.

²⁹ Pitte Jean-Robert, *Jeunes, on vous ment ! Reconstruire l'Université*, Fayard, 2006.

Conclusion

Comme on a tenté de le montrer, l'école d'aujourd'hui est face à de nombreux défis. La loi Fillon et les dernières réformes cherchent à relever certains d'entre eux. S'il y a une chose qu'il ne faut surtout pas perdre de vue, c'est que l'école a dans notre société une véritable mission : elle doit impérativement rester un vecteur d'égalité des chances. L'école primaire est l'élément de base du système. Des inégalités qui existent dès l'enfance s'aggraveront forcément par la suite, c'est pourquoi il faut les combattre le plus tôt possible. L'école doit en outre pouvoir s'adapter à la France d'aujourd'hui sans pour autant céder à une logique de marchandisation, car l'éducation ne sera jamais une marchandise comme une autre.

Le rôle de l'école n'est pas facile à définir, mais Laurent Lafargue le fait très bien par ces mots : « Aussi l'école doit-elle enseigner des contenus solides, riches, nourrissants, stimulants. Elle doit être exigeante envers les élèves, les forcer à cette chose toujours pénible au départ et pourtant merveilleuse – apprendre. Elle a besoin de l'autorité des professeurs et de la discipline des élèves, non que celles-ci valent par elles-mêmes, mais parce que l'autorité des professeurs est fondée sur le savoir et que, si elle n'est pas respectée, l'étude devient impossible. »

Notices bibliographiques

AZIRE Fabienne et HUERRE Patrice, *Faut-il plaindre les bons élèves ? Le prix de l'excellence*, Hachette 2005, 181 p.

ISBN -10 : 2012357768

Parce qu'ils réussissent à l'école on se préoccupe rarement des bons élèves. Fabienne Azire et Patrice Huerre nous mettent en garde, cette réussite a souvent un prix. En effet, parmi les meilleurs élèves, ceux qui se destinent aux grandes écoles, nombreux sont ceux qui souffrent d'une fragilité psychologique. Mal-être, anxiété, pression familiale...la vie des bons élèves n'est pas toujours aussi facile qu'on le pense.

BADACHE René, *Jeux de drôles. Jeunes et société : quand le théâtre transforme la violence*, Paris, La Découverte, 2002, 224 p.

ISBN : 2-7071-3714-6

Depuis plusieurs années, René Badache intervient auprès de jeunes à la demande des collectivités locales, d'établissements scolaires ou pénitentiaires. Son livre montre comment la pratique théâtrale peut aider à combattre la violence dans les lycées les plus difficiles.

BALINT Eva, *L'enfant malade de l'école. Plaidoyer pour la cause des enfants à l'école primaire*, Paris, L'Harmattan, 2004, 283 p.

ISBN : 2-7475-7076-2

Eva Balint est Docteur en psychopédagogie et en sciences de l'éducation. Dans son livre elle cherche à comprendre et expliquer le vécu de l'enfant à l'école primaire. Eva Balint montre ici que certaines méthodes, utilisées dans le but de faire progresser l'enfant, peuvent en fait le brimer et freiner son développement. Cet ouvrage interroge sur les paradoxes de la pédagogie à l'école primaire et envisage une approche plus humaine des apprentissages.

BRIGHELLI Jean-Paul, *La Fabrique du crétin*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2005, 222 p.

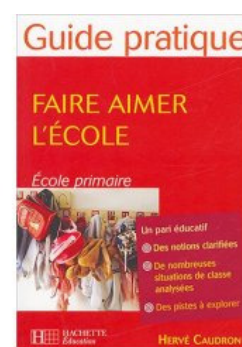
ISBN : 2-01-17-0821-4

Jean-Paul Brighelli est agrégé de lettres et a longtemps enseigné dans des établissements classés en Zone d'Education Prioritaire. Dans *La fabrique du crétin*, Jean-Paul Brighelli s'insurge contre la montée progressive d'une école à deux vitesses où le savoir est toujours plus dévalorisé. Il montre dans son ouvrage comment l'école, à force de concessions, a destitué le savoir, seule chance de promotion sociale pour ceux qui viennent de la rue. Selon lui, l'Education nationale partant de bonnes intentions a peu à peu remplacé l'enseignement par la pédagogie, ce qui a contribué à destituer l'apprentissage au profit de la communication.

CAUDRON Hervé, *Faire aimer l'école*, Paris, Hachette, 2004, 191 p.

ISBN : 2-35013-035-5

Hervé Caudron est agrégé de philosophie, professeur d'école normale puis d'IUFM au centre d'Arras. Il cherche ici à montrer comment se construit le sens des savoirs chez l'élève, et de quelle façon les contraintes indispensables au bon fonctionnement d'une classe peuvent être acceptées. Avec ce « guide pratique », les enseignants devraient parvenir à motiver leurs élèves, à leur donner l'envie d'apprendre.



CUNY Marie-Thérèse, *Ce que je ne peux pas vous dire*, recueil de 26 témoignages de collégiens

commentés par la pédopsychiatre Sylvie Angel, Oh ! éditions, 2003, 331 p.

ISBN : 2-915056-01-3

Ce livre donne la parole à 26 collégiens de la 6^{ème} à la 3^{ème}. On y trouve une grande diversité de situations, depuis l'élève racketté et terrorisé sans que la communauté adulte de l'établissement semble pouvoir le sortir de son impuissance jusqu'à ces élèves sous la coupe de l'arbitraire d'enseignants présentés comme tout-puissants. Les élèves y parlent librement, et y abordent de très nombreux sujets sous forme de témoignages retranscrits.

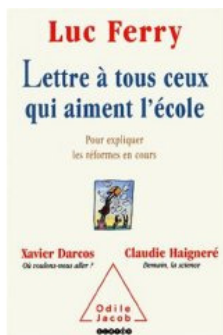
DUBET François (dir.), *Ecole, familles, le malentendu*, Paris, Texuel, 1997, 167 p.
ISBN : 2-909317-29-3

François Dubet est professeur de sociologie à l'université de Bordeaux et directeur d'études à l'EHESS. Il est membre du comité de rédaction de la revue *Sociologie du travail* et du comité scientifique de plusieurs autres revues. Dans cet ouvrage, François Dubet montre que l'école est toujours plus remise en cause, notamment du fait de la multiplication des incompréhensions entre la famille et l'école. Pour l'auteur, l'institution scolaire a été transformée par la forte augmentation du taux de scolarisation, et surtout, elle n'a pas su empêcher les discriminations sociales.

FAUCONNIER Patrick, *La Fabrique des meilleurs*, Paris, Seuil, 2005, 282 p.
ISBN : 2-02-080216-3

Grand reporter au *Nouvel Observateur*, Patrick Fauconnier est chargé des questions touchant à la formation professionnelle et à l'entreprise. Il est fondateur du magazine *Challenges*. Patrick Fauconnier nomme lui-même son ouvrage : « enquête sur une culture d'exclusion » et y démontre que notre école cherche plus à sélectionner les élites qu'à faire réussir tous les élèves. Patrick Fauconnier plaide ici pour une école pépinière, qu'il définit ainsi : « Une pépinière a pour but de permettre à de jeunes pousses de grandir dans toute leur diversité, les plus faibles étant soutenues par des tuteurs ou renforcées avec des engrais. Appliqué à l'école, ce principe implique de promouvoir une culture non pas de l'uniforme (« collège unique ») mais de la diversité. »

FERRY Luc, *Lettre à tous ceux qui aiment l'école. Pour expliquer les réformes en cours*, Paris, Odile Jacob, 2003, 175 p.
ISBN CNDP : 2-240-01030-4



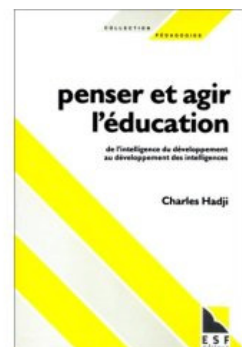
Luc Ferry est philosophe et fut ministre de l'Education Nationale du gouvernement Raffarin. Son ouvrage cherche à expliquer les réformes qu'il a entreprises lorsqu'il était ministre. Il cherche à prouver que ces réformes sont indispensables car, malgré le bon niveau du système éducatif français, celui-ci rencontre de grandes difficultés. « Au prix d'un effort considérable – effort pédagogique des enseignants, effort financier de la Nation –, le système éducatif a répondu à la demande de la société française par un développement dont on ne peut nier qu'il a permis à un plus grand nombre de jeunes d'accéder à de meilleurs niveaux de formation. (...) Cependant différents signes montrent que, depuis les années 1990, cette dynamique marque le pas. »

GARCIA Alexandre, Symposium „Impressions de France 2005“ IFA – Erlangen, 14 octobre 2005.

Alexandre Garcia est Directeur pédagogique du *Centre International d'Antibes*. Le texte utilisé ici (« L'école française face à ses défis ») est extrait d'une intervention prononcée à Erlangen le 14 octobre 2005.

HADJI Charles, *Penser et agir l'éducation. De l'intelligence du développement au développement des intelligences*, Paris, ESF éditeur, 1992, 180 p.
ISBN : 2-7101-0863-1

Agrégé de philosophie, Charles HADJI est nommé Professeur au sein du *Département de Sciences de l'Education de l'Université Pierre Mendès-France Grenoble 2* (Sciences Sociales), où il poursuit ses activités d'encadrement doctoral et de recherche. Charles Hadji rappelle que l'homme se distingue de l'animal par le fait qu'il peut apprendre et qu'il doit être éduqué. « L'homme est un être en développement et l'éducation est l'entreprise qui cherche tant bien que mal à « gérer » ce développement. » « Formellement nécessaire, l'éducation est-elle nécessairement bonne ? (...) Ainsi se pose le problème de la légitimité de l'action éducative envisagée non plus en sa généralité formelle, mais en sa particularité concrète. L'éducateur peut-il savoir ce qui est vraiment bon l'éduqué ? »



ROMERO Nestor, *L'école des riches, l'école des pauvres*, Paris, Éditions La Découverte et Syros, 2001, 177 p.

ISBN : 2-84146-928-X

Nestor Romero a commencé sa vie professionnelle comme technicien, a longtemps travaillé en usine, puis est devenu enseignant dans des établissements classés en Zone d'Éducation Prioritaire. Il pose dans son ouvrage le problème de la fracture entre une école des riches, espace de compétition, offerte aux élèves favorisés et une école des pauvres, espace d'orientation où, selon lui, on force des jeunes en difficulté à se construire un projet professionnel au détriment de leur épanouissement personnel. Ce que l'auteur reproche à l'école, c'est de ne plus jouer son rôle d'ascenseur social, et de perpétuer ainsi les inégalités engendrées par la société.

TOULEMONDE Bernard, *Le système éducatif en France*, 2^{ème} édition revue et augmentée, les Notices de la Documentation française, 2006
ISBN 2-11-006169-3

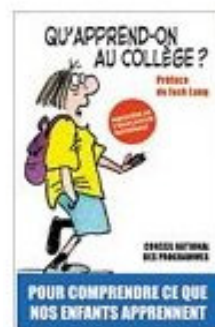
Conseil national des programmes présidé par Luc Ferry, *Qu'apprend-on au collège ?* Préface de Jack Lang, CNDP, 2002, 176 p.

ISBN éd. CNDP : 2-240-00-789-3

ISBN éd. XO Éditions : 2-84563-091-3

Jack Lang a entre autres été Ministre de la culture et Ministre de l'Éducation nationale.

Ce livre cherche à définir ce que chaque collégien doit avoir acquis au moment où il quitte la classe de 3^{ème}.



Convention internationale des droits de l'enfant, article 13 – 20 novembre 1989 adoptée sous l'égide de l'O.N.U.

Site du ministère de l'Éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/stateval/regards/index.htm>.

Site de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École : www.loi.ecole.gouv.fr.

Vous pourrez facilement vous procurer ces ouvrages sur les sites suivants :

<http://www.alapage.com>

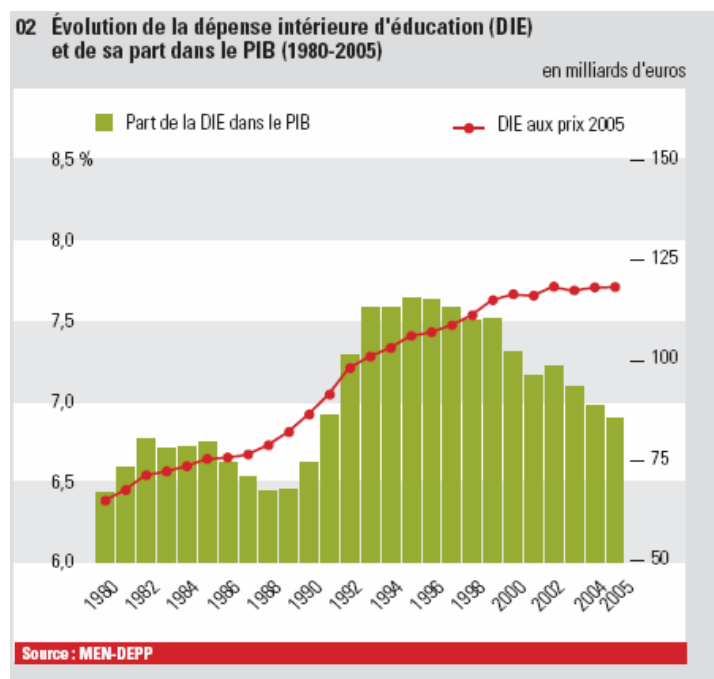
<http://www.amazon.fr>

Table des annexes

Annexe 1	La dépense d'éducation	35
Annexe 2	La sortie de l'enseignement	38
Annexe 3	Le personnel de l'Éducation nationale	39
Annexe 4	Les conditions de scolarisation	40
Annexe 5	Organisation de la scolarité	41
Annexe 6	L'inégalité des chances	42
Annexe 7	La violence à l'école	43
Annexe 8	Table des sigles	44

Annexe 1 : La dépense d'éducation

Dépense d'éducation, évolution de 1960 à 2005 :

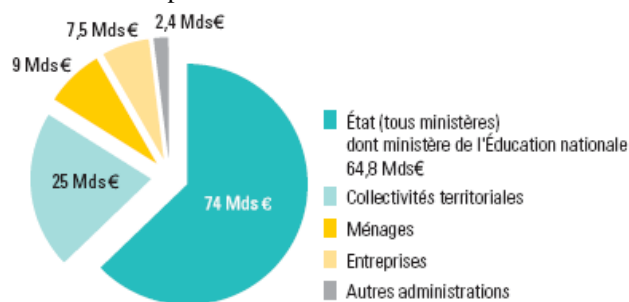


Source: l'état de l'École n° 16 édition octobre 2006

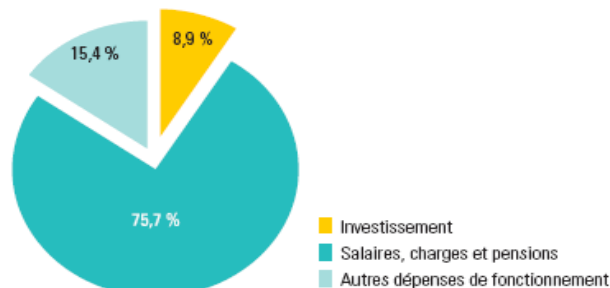
Dépense d'éducation, répartition :

Dépense intérieure d'éducation : 117,9 milliards d'€ [2005]

soit 6,9 % du PIB, provenant de : Métropole + DOM

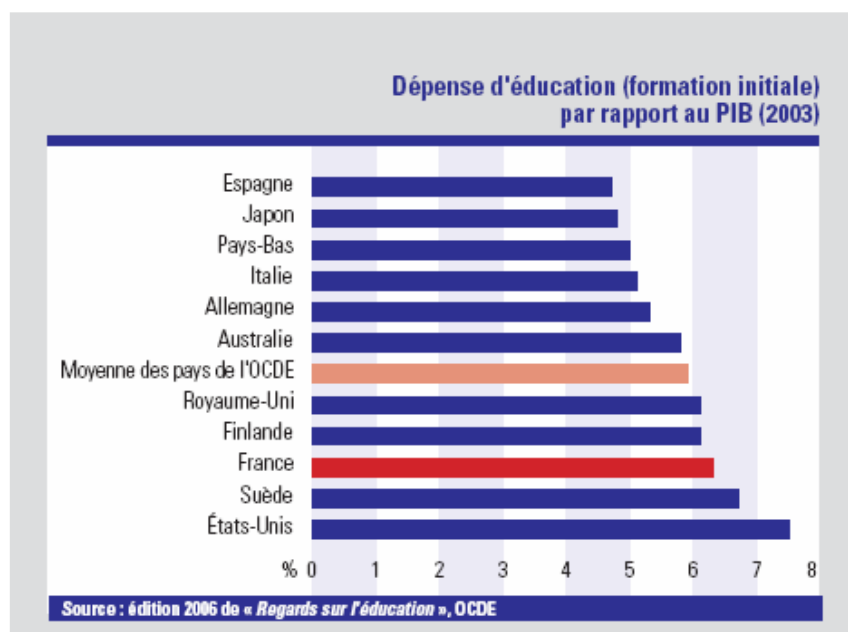


Répartition des dépenses selon la nature en 2005

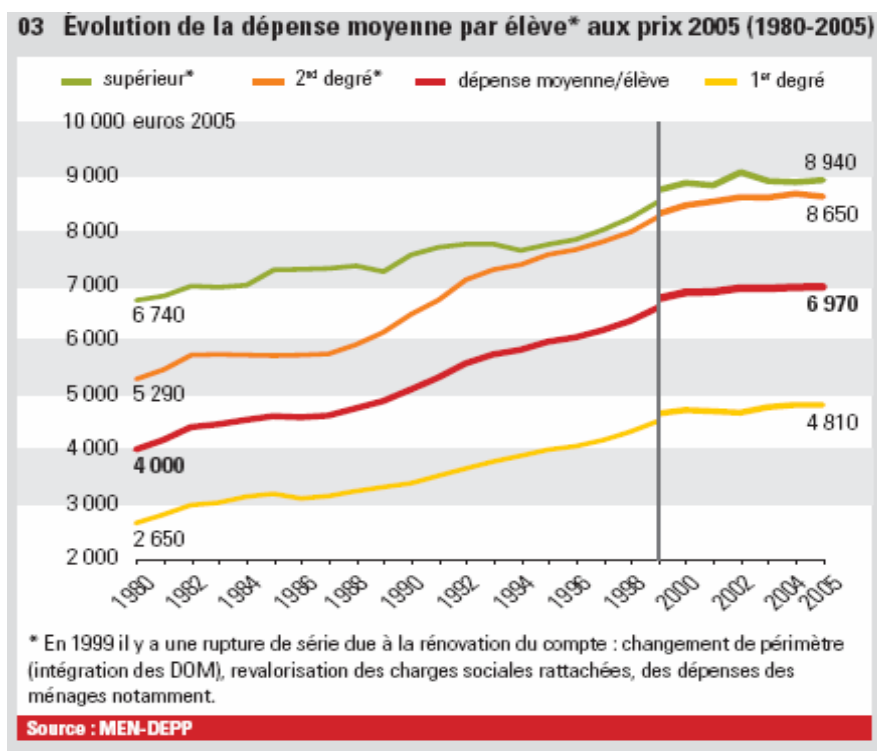


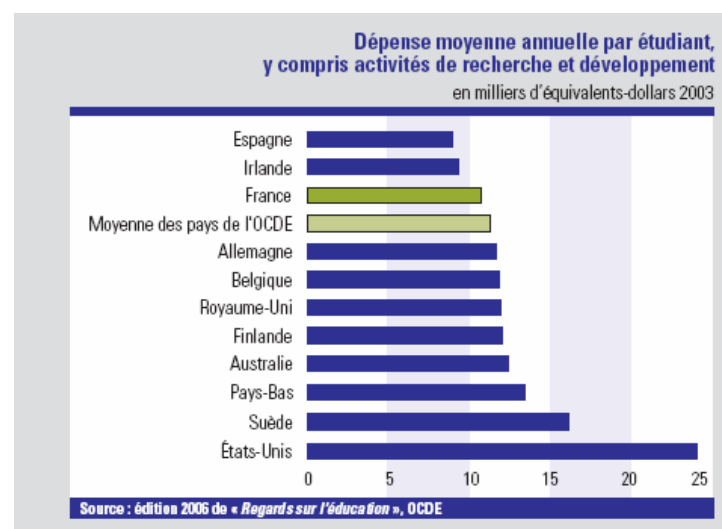
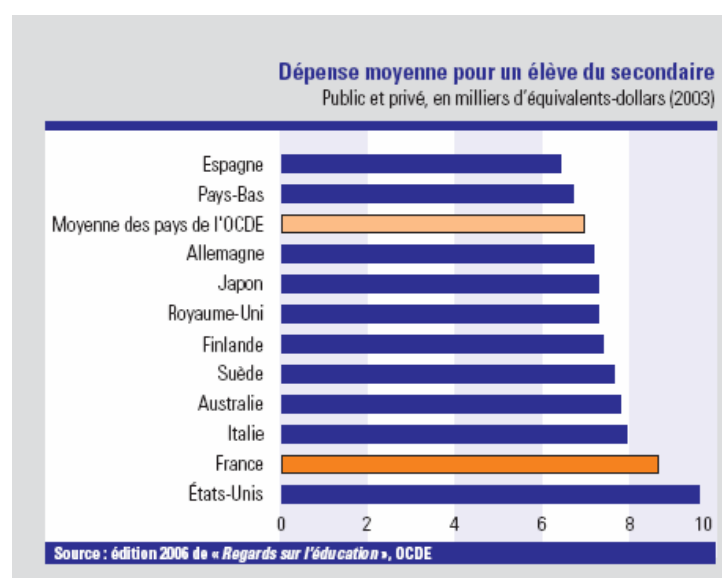
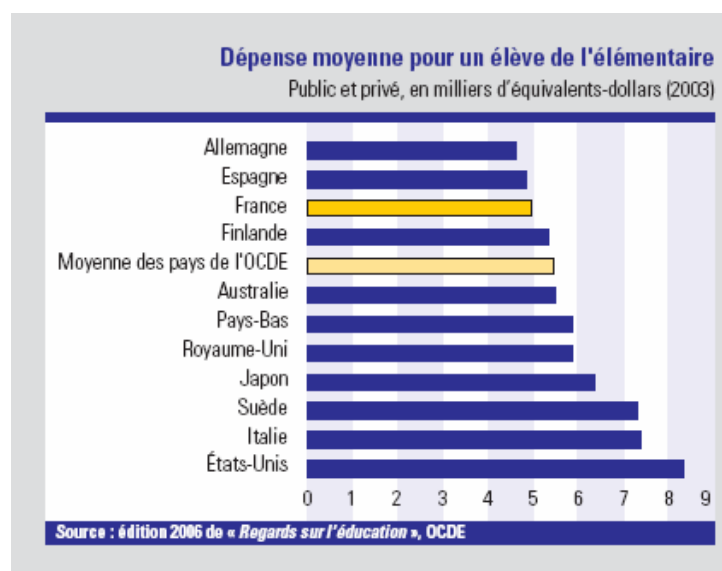
Source : L'éducation nationale en chiffres 2005-2006

Dépense d'éducation, comparaison internationale :



Dépense d'éducation, selon le niveau d'études :

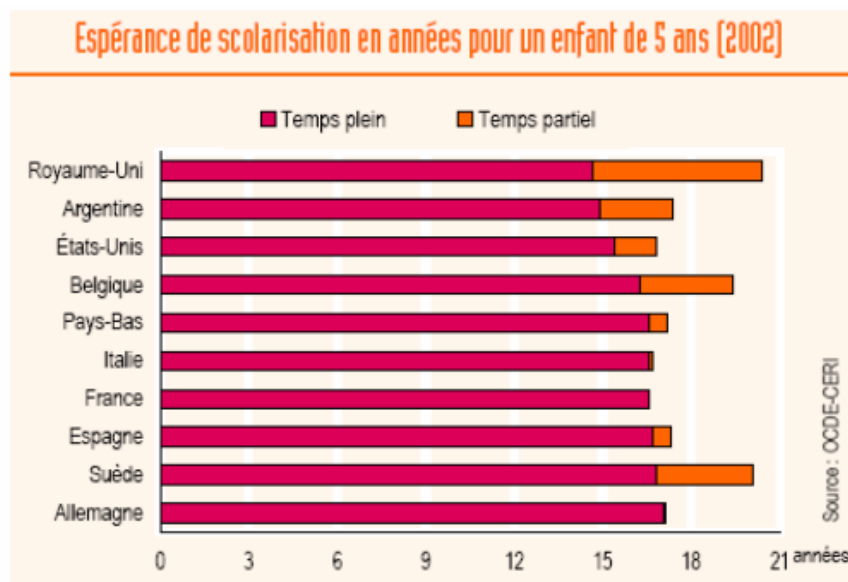




Source: l'état de l'École n°16 édition octobre 2006

Annexe 2 : La sortie de l'enseignement

La durée de scolarisation, comparaison internationale :



Source: Regards sur l'Éducation 2004 - OCDE-CERI

Répartition selon le diplôme :

Répartition des sortants de formation initiale

selon leur diplôme le plus élevé

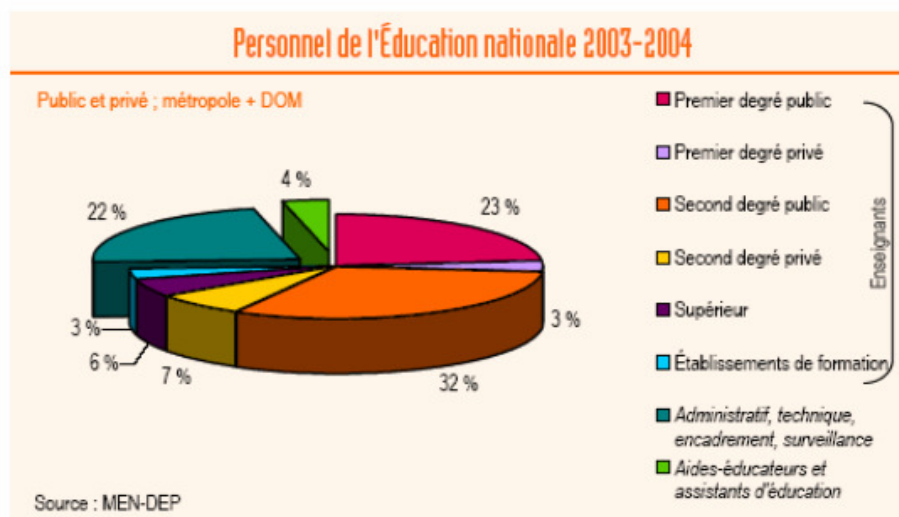
en milliers

	1980	1990	1995	2002
Diplômés du "supérieur long" (I-II)	57	106	151	176
Diplômés du "supérieur court " (III)	53	78	117	108
Bacheliers (IV)	113	115	162	176
CAP BEP (V)	220	144	132	134
Brevet	80	62	52	54
Aucun diplôme	202	137	109	97
Total sortants de formation initiale	725	642	723	745

Source : INSEE, Enquêtes emploi

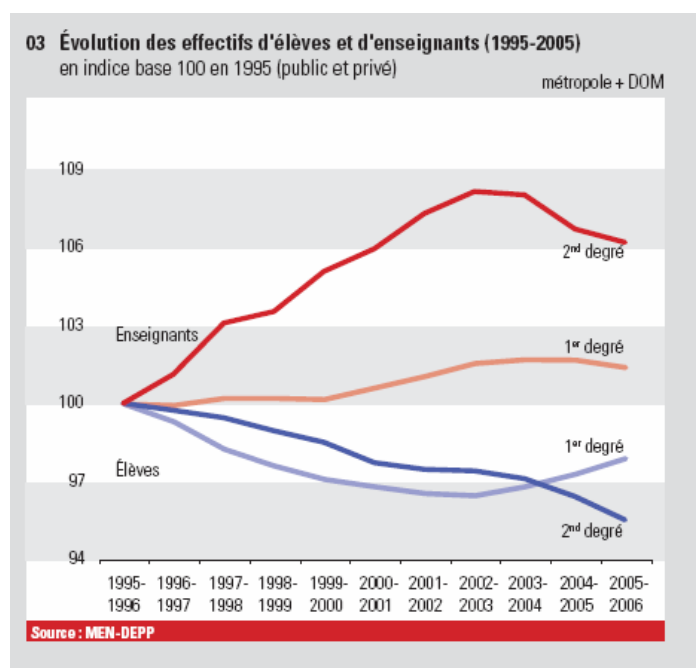
Annexe 3 : Le personnel de l'Éducation nationale

Le personnel de l'Éducation nationale, répartition :



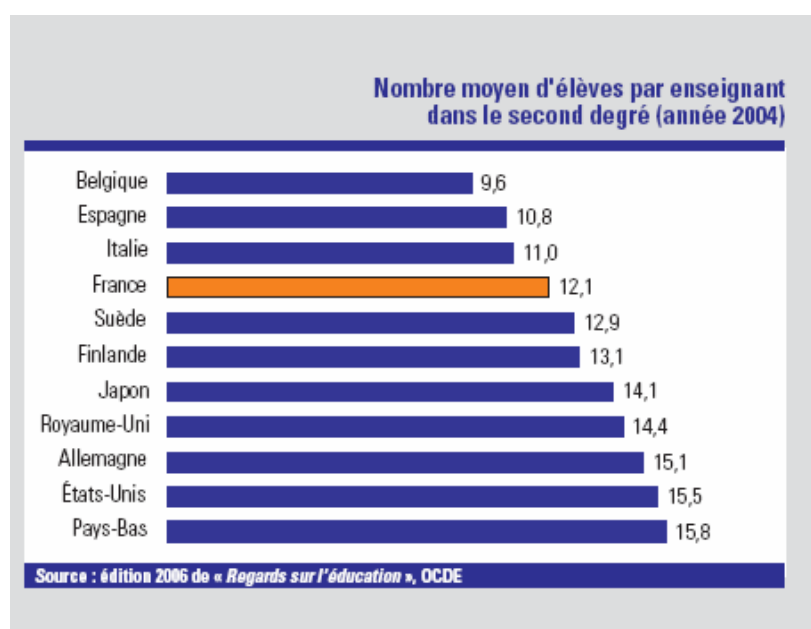
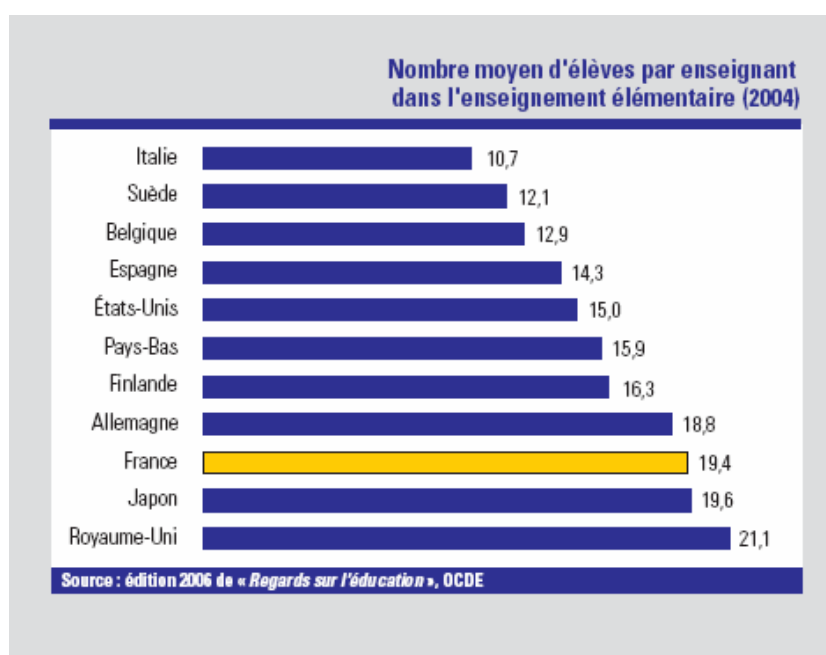
Source : L'état de l'École n° 14, indicateur 02, indicateur 03 (2004)

Le personnel de l'Éducation nationale, évolution :



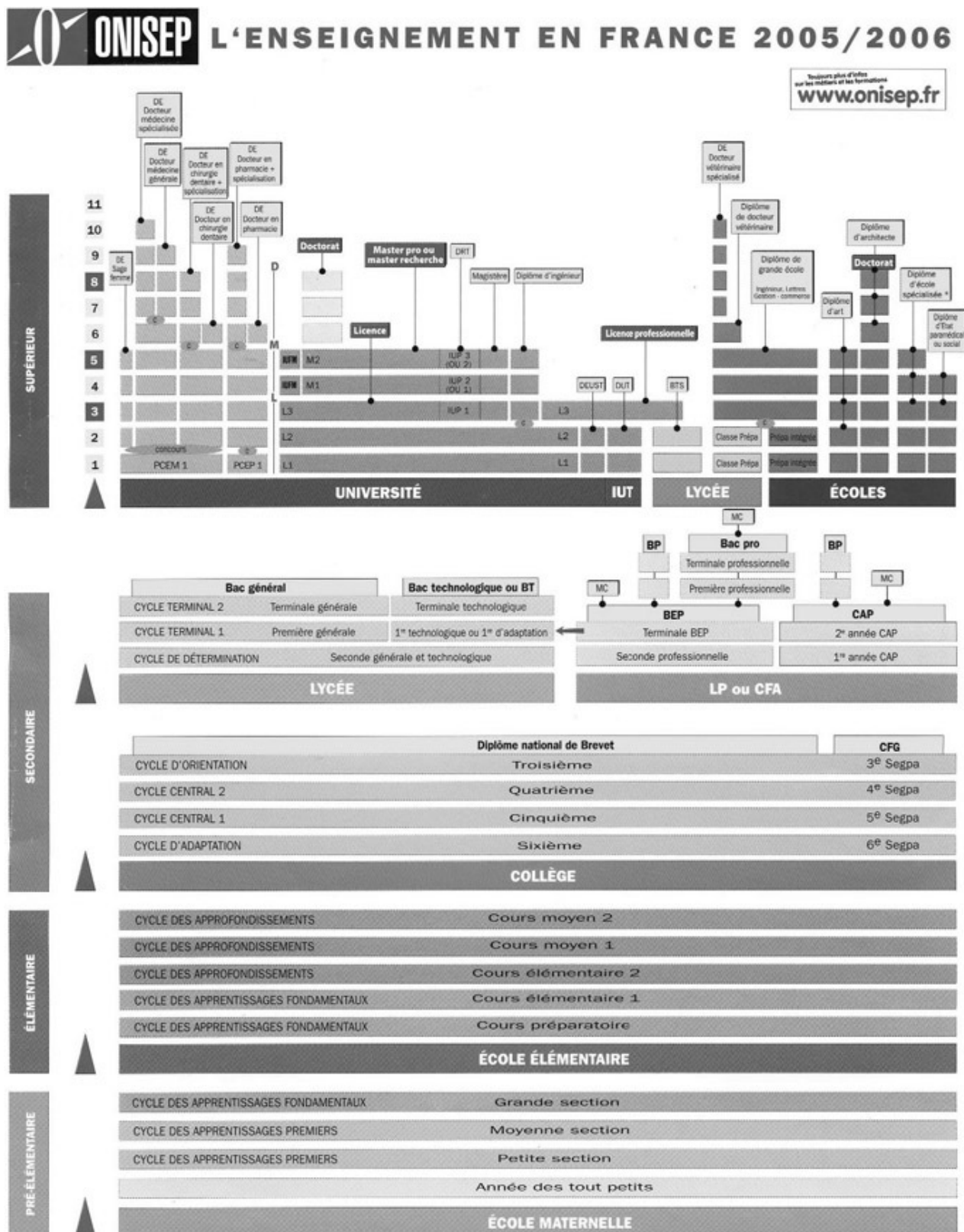
Source : l'état de l'École n°16 édition octobre 2006

Annexe 4 : Les conditions de scolarisation



Source: l'état de l'École n°16 édition octobre 2006

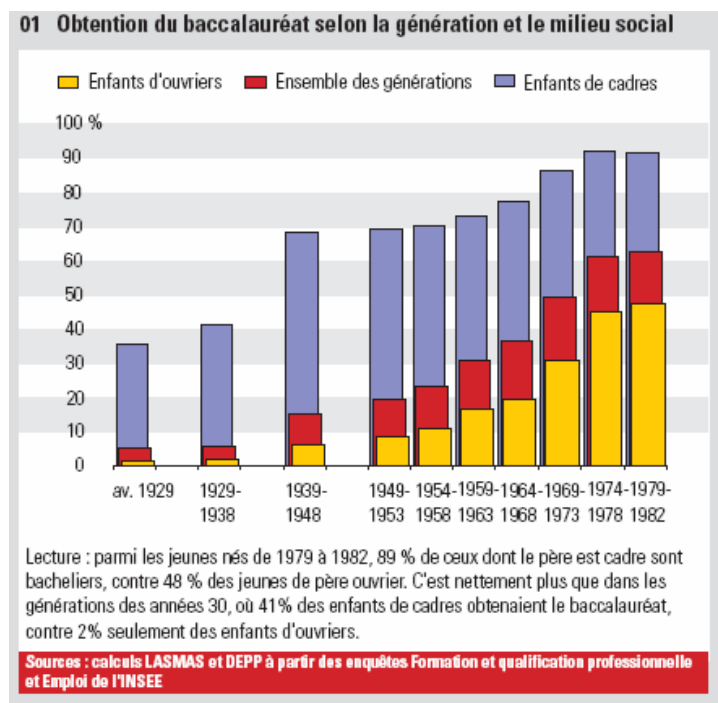
Annexe 5 : Organisation de la scolarité



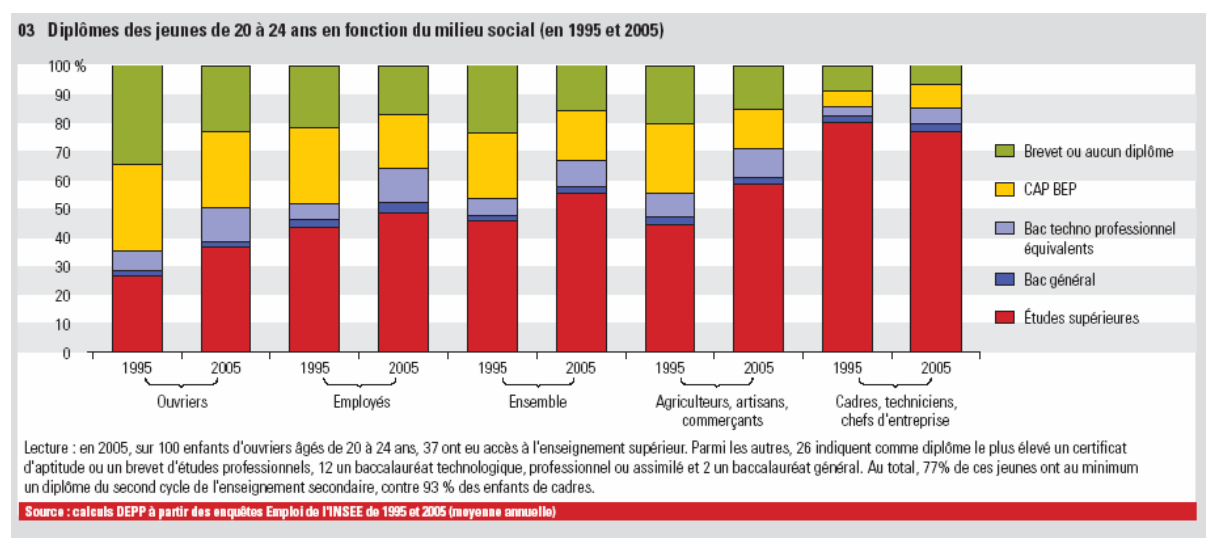
Source : Onisep

Annexe 6 : L'inégalité des chances

L'inégalité des chances, obtention du bac et milieu social :



L'inégalité des chances, niveau de qualification et milieu social :



Source : l'état de l'École édition octobre 2006

Annexe 7 : La violence à l'école

[1] Nombre d'incidents par type d'établissement (septembre 2004-juin 2005)

	Nombre d'incidents déclarés dans l'année	Nombre moyen d'incidents par établissement	Nombre moyen d'incidents pour 100 élèves
Lycée général et technologique	10 875	10,2	1,0
Lycée professionnel	11 323	14,9	3,5
Collège	56 854	14,7	3,0
EREA	935	17,2	12,9
Ensemble	79 987	13,9	2,4

Lecture - Sur l'ensemble de l'année scolaire 2004-2005, les collèges ont déclaré globalement 56 854 incidents, ce qui représente 14,7 incidents par collège ou 3,0 incidents pour 100 collégiens.

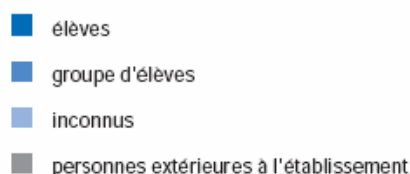
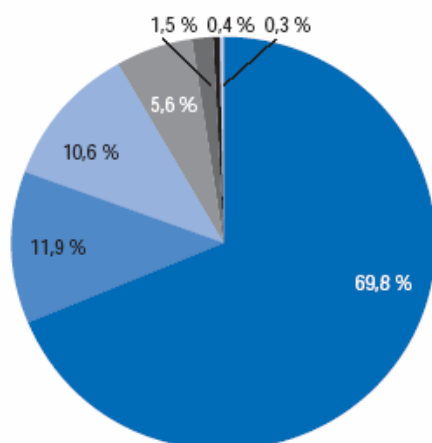
[2] Types d'actes signalés dans le second degré (septembre 2004-juin 2005)

Actes	% rapporté au total	Nombre
Violences physiques sans arme	28,9	23 094
Insultes ou menaces graves	25,9	20 732
Vol ou tentative	10,1	8 051
Autres faits graves (1)	5,9	4 736
Domages aux locaux	3,8	3 049
Jet de pierres ou autres projectiles	2,8	2 214
Intrusion de personnes étrangères à l'établissement	2,3	1 840
Tags	2,2	1 769
Consommation de stupéfiants	2,1	1 698
Violences physiques avec arme ou arme par destination	2,1	1 651
Racket ou tentative	1,9	1 557
Ensemble des autres actes (2)	12,0	9 596
Ensemble	100,0	79 987

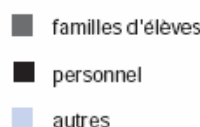
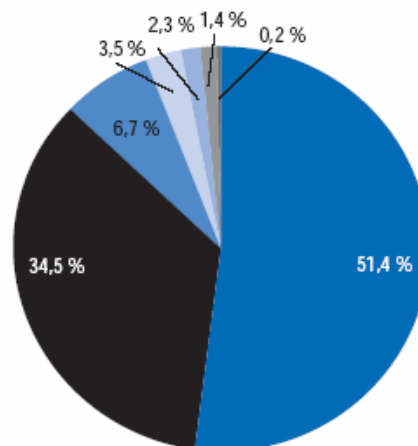
(1) Actes qui ne figurent pas explicitement dans la nomenclature.

(2) Comprend les fausses alarmes, les violences physiques à caractère sexuel, les dommages aux véhicules, les dommages aux biens personnels autres que véhicules, les dommages au matériel de sécurité, les dommages au matériel autre que le matériel de sécurité, les incendies, les tentatives d'incendie, les ports d'arme à feu, les ports d'arme autre qu'arme à feu, les trafics de stupéfiants, les trafics autres que de stupéfiants, les bizutages, les suicides et les tentatives de suicide.

[3] Les auteurs des actes de violence



[4] Les victimes des actes de violence ayant une personne pour victime



Les établissements] Repères et références statistiques - édition 2006] 55

Source: Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche édition 2006

Annexe 8 : Table des sigles

BEP	Brevet d'études professionnelles
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
ES	Economique et social
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUT	Institut universitaire de technologie
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
L	Littéraire (filière d'étude, série L)
S	Scientifique (filière d'étude, série S)
STI	Sciences et technologies industrielles
STS	Section de technicien supérieur
ZEP	Zone d'éducation prioritaire

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines, typical of primary-ruled notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.